

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue tri-mensuelle pour les Ligueurs

ABONNEMENTS D'UN AN

France 20.00

Etranger 25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

27, Rue Jean-Dolent, PARIS XIV^e

TÉL. Gobelins 25-32

Directeur: Emile KAHN

PRIX DU NUMÉRO: 1 fr.

Adresse Télégraphique:

DROITHOM-PARIS

Chèques postaux:

c/c 218.25, PARIS

SOMMAIRE

POUR LE CONGRÈS DE TOULON

L'ORIENTATION DE LA LIGUE

RAPPORTS

DE

Victor BASCH et L. ÉMERY

L'organisation de la Radiodiffusion

Bulletin de la Ligue des Droits de l'Homme

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

VACANCES

MANCHE -- Océan
COTE D'AZUR -- LES ALPES

PENSION COMPLÈTE

STATIONS à partir de 18 fr.

HOTELS CONFORTABLES à partir de. 23 fr.

HOTELS avec gd. confort à partir de. 30 fr.

S'adresser aux

HOTELS COOP

5, Av. de la République - PARIS

Conditions spéciales pour longs séjours

FONCTIONNAIRES,

Vous serez tenus au courant des événements qui vous concernent, par un journal républicain de libre critique.

RETRAITÉS,

Vous serez renseignés gratuitement sur vos droits et le montant de vos retraites et vous garderez un contact familial avec les éléments de votre vie active.

BULLETIN D'ADHESION et d'Abonnement



Je, soussigné,

demeurant à

déclare adhérer à la Fédération Nationale des Retraités, ce qui me donne droit à l'abonnement gratuit au FONCTIONNAIRE. Ci-joint la somme de 15 fr.
Adresser bulletin et mandat : 27, rue Jean-Dolent.

IL FAUT LIRE :

CROIRE ET MULTIPLIER, C'EST LA GUERRE !

par MANUEL DEVALDES

Préface de VICTOR MARGUERITTE

Prix : 15 francs, franco, 16 fr. 40

En vente à LA GRANDE REFORME, 14, rue de la Duée, Paris-20^e.

• La surpopulation : c'est la guerre », Dr Sicard de Plauzoles.

**BIJOUTERIE
HORLOGERIE
JOAILLERIE
ORFÈVRE**

Chéo
Maison de confiance fondée en 1874
150, B' Magenta - PARIS
TRUDAINE CO-CE

**GRAND CHOIX DE
BIJOUX et DIAMANTS
D'OCCASION**

Achat et échange
de tous bijoux

*Achetez chez Chéo,
pour avoir
certains beaux!*

**DIAMANTS
PRIX INCOMPARABLES
A QUALITE EGALE**

CATALOGUE GRATUIT

(Remise de 10 % aux ligueurs)

CABINET DENTAIRE MODERNE

Ouvert tous les jours de 9 heures à 12 heures, de 14 heures à 19 heures et sur rendez-vous.

Conditions spéciales aux ligueurs
(se recommander de M. Morel)
32, rue Popincourt, Paris (XI^e)

Les sièges CONSTANT

42, rue Chanzy — PARIS (11^e)

Téléphone Roquette 10-04

50 % moins cher



FAUTEUILS CUIR PATINE

GRAND CONFORT

Formes nouvelles

depuis **175 fr.**

Conditions spéciales aux ligueurs

EXPOSITION UNIQUE :

200 MODÈLES

La plus importante fabrique spécialisée dans la fabrication du siège de cuir
ATELIERS ET EXPOSITIONS :
42, rue Chanzy — Téléphone : Roquette 10-04

Catalogue

L. 3 franco

TARIF DE PUBLICITE

La ligne en 7 (55 lettres ou signes) 5 fr.

La page (25 x 16,5) divisible 750 fr.

LIBRES OPINIONS*

POUR LE CONGRÈS DE TOULON

L'ORIENTATION DE LA LIGUE

Par Victor BASCH

Le problème de l'orientation de la Ligue est loin d'être nouveau. Sans parler du mouvement minoritaire de 1918-1920, il n'est pas un de nos Congrès où, lors de la discussion sur le Rapport moral, ne se soient fait entendre des voix pour demander que la Ligue modifiât ses directives et sa tactique. Ces voix se sont faites plus pressantes depuis que quelques-uns de nos collègues, au lieu de présenter leurs critiques et leurs plans de réformes individuellement se sont, comme en 1918-1920, groupés en « minorité » ayant des réunions communes, rédigeant des projets de résolution, lançant des mots d'ordre et se livrant, dans des journaux et des Bulletins de Fédérations et de Sections, à des attaques contre les hommes ayant la responsabilité de la direction de la Ligue. Nous avons pensé que, pour couper court à un malaise dont ceux qui le dénoncent ont tout naturellement tendance à exagérer la gravité, il convenait que, cette année, la question de l'orientation ne fût pas traitée, à notre Congrès national, en quelque sorte de biais, à propos du rapport moral, mais qu'elle fût le centre même de nos délibérations.

Quelle doit être la direction où doit s'engager la Ligue ? Quels doivent être ses buts, ses moyens d'action ? Sa tactique doit-elle, en face de la situation intérieure et extérieure, de la crise économique, de la désaffection, témoignée par de larges fractions non négligeables de l'opinion publique, à la démocratie et au parlementarisme, et, avant tout de la menace fasciste, persévérer dans la ligne qu'elle a suivie depuis qu'elle est née, ou bien doit-elle résolument changer d'aiguillage et à périls nouveaux opposer fins et méthodes nouvelles ?

C'est là ce que nous avons demandé de rechercher à notre collègue, M. Emery, qui a été le porte-parole de la « minorité » au Congrès de Nancy et dans son journal, la *Fleche de Lyon*. C'est là ce que m'a demandé d'examiner l'unanimité du Co-

mité Central. Mon rapport ne s'oppose pas à celui de M. Emery dont je ne connais que les grandes lignes qu'il nous a exposées lors d'une de nos dernières réunions. J'ai cherché de mon côté comme il a cherché du sien. J'ai essayé d'être aussi objectif que je suis capable de l'être, de m'élever au-dessus de toute considération personnelle, de toute volonté de riposter à des attaques passées, de toute prétention à faire prévaloir autoritairement mes opinions propres. Je n'ai eu souci que de l'intérêt supérieur d'une association à laquelle j'ai donné le meilleur de moi-même et que j'aime avec assez de ferveur pour lui sacrifier toutes mes vues, s'il m'était démontré qu'elles sont erronées, et pour m'associer à tout ce qui, dans les thèses de mes contradicteurs, m'apparaît comme juste.

I

Qu'a été la Ligue ? Qu'est-elle ? Que doit-elle devenir ?

La Ligue est née d'une affaire juridique, d'une erreur judiciaire. Un innocent avait été condamné injustement et nous avons réussi — nous, avec d'autres, mais nous les premiers et les plus acharnés — à lui faire rendre justice. Mais combien d'autres, individus et peuples, n'étaient-ils pas victimes de la violence et de l'arbitraire ? Devenir les avocats de ceux qui n'en ont pas — avant tout des petits, des humbles, des « humiliés et des offensés » — opposer à la force de l'État la pression d'une armée de consciences, mortellement blessées par toute iniquité : voilà ce qu'ont voulu être, voilà ce qu'ont voulu réaliser les fondateurs de la Ligue. Dans cette lutte passionnée contre l'arbitraire et l'illégalité, sur quoi pouvaient-ils s'appuyer ? Sur la loi. Faire rendre, faire suer (comme disait notre Pressensé) à la loi tout le suc de justice qu'elle recèle, c'est à cela que se sont appliqués, avec nos conseils juridiques, nos premiers dirigeants.

Mais la loi n'est, en dernière analyse, que la cristallisation en formules des relations établies — entre les individus et ceux qui les gouvernent et entre les individus dans leurs rapports réciproques — par les mœurs. Or, les lois sont toujours en retard, et souvent de bien des décades, sur les mœurs. Elles restent draconiennes alors que les mœurs se sont adoucies, elles demeurent immua-

* Les articles insérés sous la rubrique « Libres Opinions » sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs.

Le Comité Central, après avoir examiné les rapports, arrêtera les projets de résolutions qu'il proposera à l'adoption du Congrès.

Ces projets de résolutions seront adressés personnellement aux délégués des Sections. — N. D. L. R.

T
0-04
er
INE
fr.
s
que
100

5 fr.
750 fr.

bles, alors que les circonstances d'ordre économique, politique ou moral ont modifié les mœurs plus ou moins profondément. Faire coïncider lois et mœurs, faire prévaloir l'esprit des lois sur leur lettre, incliner cet esprit dans le sens de l'équité et d'une humanité plus souple, plus compréhensive et plus indulgente, substituer aux lois vieilles une législation neuve et hardie : c'est là la seconde tâche que s'est assignée la Ligue.

Organisation juridique, dans la double direction que je viens d'indiquer, c'est bien là ce qu'a été la Ligue à ses débuts. Mais non pas uniquement cela. Dès ses origines, la Ligue a été politique. L'Affaire, la grande Affaire qui lui a donné naissance, a été politique au même titre que juridique. A l'origine, une erreur explicable par une sorte de fatalité : une ressemblance, à première vue singulièrement troublante, entre deux écritures. Mais, tout de suite, cette erreur a été étayée, envenimée et perpétuée par la passion politique. Si de l'Affaire Dreyfus ne s'étaient pas emparés les éternels ennemis de la République, de la pensée libre, de la tolérance religieuse — royalistes, bonapartistes, nationalistes, bellicistes, Eglise — si ceux-ci n'avaient pas vu en elle une admirable machine de guerre contre un régime abhorré, l'erreur, sans aucun doute, aurait été vite réparée. Aussi, les fondateurs de la Ligue ont-ils voulu, en même temps que réparer une erreur éclatante (et d'autres, si nombreuses, bien que moins pathétiques), et sauver un innocent (et d'autres, tant d'autres, victimes de la faillibilité des hommes et de l'iniquité de la société), défendre, de toute leur énergie, cette démocratie qu'à travers le capitaine Dreyfus les maléfiques apôtres de l'Erreur avaient voulu atteindre, convaincus qu'ils étaient que, seule, la démocratie, fondée sur la justice, était capable de sauvegarder la justice.

Mais quelle démocratie? Celle qu'avait voulue la Déclaration des Droits de l'Homme, charte de la Ligue. Mais les droits qu'avait proclamés la Déclaration avaient-ils été réalisés? Les hommes, même dans les pays les plus démocratiques, étaient-ils devenus vraiment libres, vraiment égaux, même seulement devant la loi? Le servage, auquel la Révolution avait voulu mettre fin, était-il vraiment supprimé? Pouvait-il y avoir liberté politique sans liberté économique? Égalité devant la loi parmi des inégalités flagrantes de fortune, d'éducation, d'instruction? Les privilèges avaient-ils été abolis ou bien n'avaient-ils pas changé seulement de bénéficiaires? Nos démocrates modernes n'étaient-elles pas, à y bien regarder, des ploutocrates? N'était-ce pas l'Argent qui avait détrôné Roi, noblesse et clergé? Et la justice juridique pouvait-elle fleurir au milieu de l'injustice sociale? Travailler à réaliser la justice totale dans tous les domaines, pousser les principes démocratiques jusqu'à leurs dernières et nécessaires conséquences, faire de la liberté et de l'égalité des vérités : voilà la dernière et la plus difficile des missions que, depuis surtout les consulats de Francis de Pressens et de Ferdinand Buisson, la Ligue a hardiment assumées.

II

Donc, défendre les individus contre l'oppression de l'Etat en tirant de la loi, telle qu'elle est, les semences de justice qui y sont plantées; substituer à des lois désuètes une législation adaptée aux mœurs et aux conjonctures économiques, sociales et morales nouvelles; défendre la démocratie, toute imparfaite, toute mutilée qu'elle soit, contre ses éternels adversaires, les régimes que ceux-ci prétendent instaurer lui étant infiniment inférieurs, et travailler enfin incessamment à guérir la démocratie de ses tares en la réalisant : c'est là la « quadruple racine » de la Ligue des Droits de l'Homme, ce sont là les quatre grandes tâches, indissolublement embrassées les unes dans les autres, que ses fondateurs lui ont posées.

Ces tâches, leurs successeurs les ont-ils poursuivies? J'ose répondre par l'affirmative.

* * *

Pour ce qui est de la première — la protection des individus contre l'injustice et l'illégalité — il a été, de tout temps, de mode parmi nos opposants de la traiter avec dédain. « Besognes subalternes » a écrit, il y a une quinzaine d'années, M. Michel Alexandre. « Bonnes œuvres », a écrit hier, avec ironie, M. Emery. Besogne, à mon sentiment, ni inférieure ni secondaire, mais capitale et centrale. Je l'ai dit maintes fois et ne puis que le répéter avec force. C'est cette tâche-là qui constitue l'originalité de la Ligue, c'est à elle qu'elle doit son autorité et son rayonnement en France et dans le monde, c'est d'elle qu'ont émané toutes les autres tâches qu'elle a fait siennes. Ces tâches-là — création de lois nouvelles, défense de la démocratie et sa réalisation — le Parlement, les partis politiques, des groupements de toute sorte, les poursuivent. La défense des individus contre l'injustice, seule, la Ligue l'assume. Et je demande à nos Fédérations et à nos Sections qui, incessamment, nous signalent des victimes — la plupart du temps, d'humbles victimes — et nous pressent d'intervenir en leur faveur, si, vraiment, elles considèrent que ces interventions soient chose négligeable? La Ligue ne se livrait-elle qu'à cette seule activité — comme le lui conseillent quelques-uns de ses amis les plus anciens — que magnifique encore serait son rôle et enviable le destin de ceux qui s'associent à cette œuvre toute de noblesse, de désintéressement et de tendresse humaine. Pour moi, j'estime que loin de la négliger, il convient d'y consacrer toutes les forces vives de notre association. A ceux d'entre nos collègues qui pensent qu'au lieu d'essayer de réparer des injustices particulières, la Ligue devrait se vouer à faire disparaître l'injustice générale dont ces dernières ne sont qu'une conséquence, nous répondons que nous ne consentons pas à laisser, jusqu'à ce que s'accomplisse la Réforme totale, c'est-à-dire la Révolution, nos clients sans aide et secours. Je suis sûr que si nos opposants pouvaient suivre, jour par jour, le travail de notre contentieux — 4.069 affaires étudiées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1934 —

en fa-
russes
formu-
nistra-
d'autr-
notre
Presse
sourne
(Bulle-
comm-
cipale

Not-
lation
— est
miter.
pronoi-
pas o-
nous
législa-
lois; r-
dans l-
législa-
ter. C-
de tra-
représ-
que no-
non se-
semble
tions.

C'es-
sion d-
mouvo-
ses pri-
contra-
cessé
oppos-
tenir à
1935),
« table

Cam-
formes
réintég-
pressio-
à la G-
Guade-
1929 :
naissan-
més p-
tunisien
verses
du per-
Rhénan

Cam-
d'une l-
1928 :
cembre
contra-
Conseil
tribuna-
établis-
cisions
tribuna-

en faveur de tant d'hommes — Français, réfugiés russes, italiens, allemands, espagnols — qui ont à formuler tant de justes plaintes contre nos administrations, la justice et la police, et qui n'ont d'autre recours que la Ligue, ils se rallieraient à notre sentiment, qui fut celui de notre grand de Pressensé. Empêcher « qu'un seul citoyen soit lésé, sournoisement ou directement, dans son droit » (*Bulletin officiel*, 1904 p. 273) lui apparaissait comme la mission maîtresse, comme « l'œuvre principale de la Ligue ». (*B. O.* 1908, p. 958.)

**

Notre seconde tâche — la création d'une législation plus humaine et mieux adaptée aux mœurs — est plus délicate, sinon à définir, mais à délimiter. Là-dessus encore, Francis de Pressensé a prononcé les paroles définitives. « Nous ne devons pas oublier, a-t-il dit (*B. O.* 1913, p. 698), que nous ne sommes, à aucun degré, une assemblée législative; nous ne sommes pas une fabrique de lois; nous ne sommes pas chargés de déterminer, dans leurs détails particuliers, les modalités de la législation que la République française doit adopter. Ce que nous sommes chargés de faire, c'est de tracer certaines grandes directions, c'est de représenter, de défendre certains grands principes que nous estimons être absolument indispensables, non seulement à la vie nationale dans son ensemble, mais à la solution de telles ou telles questions. »

C'est la vérité même. La Ligue n'a pas pour mission de rédiger des projets de loi, mais de promouvoir et de soutenir des projets conformes à ses principes et de combattre des projets qui sont contraires à ceux-ci. C'est là ce que nous n'avons cessé de faire, et avec moins d'insuccès que nos opposants ne se plaisent à le soutenir. À m'en tenir à une période de quelques années (1920 à 1935), voici ce que nous pouvons inscrire sur notre « tableau de chasse » à l'injustice.

Campagnes de la Ligue ayant abouti à des réformes obtenues par voie administrative. 1920 : réintégration des cheminots révoqués. 1925 : suppression de Biribi. 1926 : suppression du transport à la Guyane des condamnés à la réclusion de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. 1929 : Habilitation du Conseil d'Etat dans la connaissance des recours pour excès de pouvoir formés par les fonctionnaires des administrations tunisienne et marocaine contre les actes des diverses autorités, relatifs à l'application du statut du personnel. 1930 : Mesures sanitaires prises en Rhénanie à la suite des événements de 1929.

Campagnes de la Ligue ayant abouti au vote d'une loi. 1927 : loi du 19 mars sur l'extradition. 1928 : Amendement à la loi de finances du 30 décembre relatif à la suppression partielle de la contrainte par corps. 1928 : *Suppression des Conseils de guerre et leur remplacement par les tribunaux militaires actuels.* 1932 : Loi du 20 avril établissant le recours en cas de contrariété des décisions rendues par les tribunaux judiciaires et les tribunaux administratifs. 1933 : Loi du 30 mai (en

cours d'examen par le Sénat) sur la prolongation de la scolarité jusqu'à l'âge de 14 ans. 1933 : Loi de finances de décembre (non encore appliquée) établissant la carte des contribuables.

Réformes législatives obtenues par la Ligue. 1928 : Loi du 1^{er} janvier : *Suppression du Code de l'indigénat en Algérie*, avec, comme seule survivance du régime précédent, la mise en résidence forcée, mesure administrative dont la Ligue ne cesse de demander la suppression. 1928 : Loi du 7 mars statuant l'éligibilité des professeurs d'Ecole primaire supérieure au Conseil municipal. 1930 : Décret du 1^{er} mai 1930 ordonnant la suppression des tribunaux administratifs en Algérie (réforme effectuée seulement le 1^{er} juillet 1931). 1930 : Loi du 7 décembre ordonnant la mise en liberté, nonobstant appel, du prévenu acquitté ou du prévenu condamné, dont la peine se trouve accomplie avant l'expiration du délai d'appel du procureur général. 1931 : Loi du 29 novembre assimilant, pour le calcul de la retraite des fonctionnaires, leurs fils morts pour la Nation à leurs enfants vivants. 1931 : Loi du 18 décembre, ordonnant la vaccination antidiphtérique obligatoire. 1932 : Loi du 9 mars établissant des tribunaux spéciaux d'anciens combattants pour la revision des jugements des Conseils de guerre. 1933 : Loi du 7 février sur la LIBERTÉ INDIVIDUELLE. 1934 : Loi du 25 février supprimant le privilège de juridiction. 1934 : Proposition adoptée par la Chambre, le 20 février, demandant le vote d'un projet de loi pour modifier et compléter l'article 6 de la loi du 13 juillet 1920 sur les contrats d'assurances tous risques et Proposition adoptée par la Chambre, le 3 juillet et transmise au Sénat, au sujet de modifications de l'article 443 sur le recours en revision.

Telle est, en bref, ce que je voudrais appeler l'œuvre législative de la Ligue durant ces dernières années. Elle a été accomplie très exactement selon les préceptes mêmes de Francis de Pressensé : campagnes de la Ligue sur les principes destinées à préparer l'opinion publique, puis cristallisation de ces principes dans des textes de loi présentés aux Chambres par des parlementaires amis. Quand on songe que, parmi les lois que le tenace effort de la Ligue a réussi à faire adopter, il y a cette loi sur la liberté individuelle qui, pendant 25 ans, s'est promenée du Sénat à la Chambre et de la Chambre au Sénat, il y a la suppression de Biribi, du Code de l'indigénat et des tribunaux administratifs en Algérie et, enfin, la constitution de ces tribunaux où ce sont les anciens combattants qui sont appelés à se prononcer sur la revision des jugements des Conseils de guerre, on devrait, en bonne justice, parler avec moins de légèreté des « insuccès » de la Ligue.

**

Et nous voici à l'œuvre politique de la Ligue.

Là encore, nous avons été fidèles à la conception que nul n'a exprimée avec plus de force que Francis de Pressensé qu'on ne peut, certes, pas accuser de n'avoir pas été un homme de parti et de n'avoir pas lutté pour son parti de toute l'ardeur concen-

trée de sa passion politique. Mais il a toujours proclamé que cette passion devait être bannie de la Ligue. A la Ligue, a-t-il dit, « nous sommes en dehors et au-dessus des partis. Mais nous avons fait appel exclusivement aux partisans de l'opinion républicaine. C'est sur le terrain démocratique, sur le terrain de la Révolution, aux enfants de la Révolution que nous avons fait appel; mais là nous n'avons pas voulu choisir. Pourvu qu'ils fussent sincères, nous acceptions tous les républicains. Que ce fussent des modérés (pourvu qu'ils ne dissimulent pas sous une étiquette modérantiste des aspirations réactionnaires) ou que ce fût le parti socialiste... nous avons déclaré que nous pouvions nous placer sur le large terrain de la Déclaration des Droits de l'Homme » (B. O. 1904, p. 508). Si loin il est allé dans la discrimination, entre les partis et la Ligue et avec un tel scrupule il s'est défié de la passion politique dont il était animé, qu'il est allé jusqu'à écrire que la Ligue « ne devant pas être un instrument proprement politique, » sa mission était « *de formuler pour tous, après en avoir pris pleinement conscience dans notre raison, le principe de droit public qui doit être la raison d'être et l'idéal de la République Française* » (B. O. 1908, p. 1295).

C'est cette conception, qui fut celle de Ferdinand Buisson comme elle l'avait été de Trarieux, que la Ligue n'a cessé de mettre en pratique. On nous a amèrement reproché, et non seulement nos adversaires de droite, dont nous ne nous soucions pas, mais quelques-uns de nos amis anciens, de nous être laissés gagner par la passion politique. Reproche immérité. En quoi, en effet, a consisté notre œuvre politique? Uniquement dans la défense de la République. Là encore la Ligue occupe une situation unique. Elle est la seule organisation dont le seul but soit de barrer la route aux adversaires de la démocratie. Elle n'aspire pas à la conquête du pouvoir, comme les partis politiques. Elle ne poursuit pas d'intérêts matériels, comme les organisations professionnelles. Elle n'a qu'un objectif : défendre et réaliser la démocratie.

Cette lutte pour la démocratie, elle l'a entreprise de la façon la plus méthodique. D'une part, elle s'est dressée contre les formations politiques françaises visant à substituer au régime actuel des régimes périmés : la monarchie, la réaction, la dictature.

Puis, elle s'est trouvée en face du fascisme italien, du nazisme et des autres dictatures européennes. Dès qu'ont surgi ces idéologies, fondées sur la force et maintenues par la terreur, la Ligue leur a opposé tout ce qui était en elle d'énergie et de passion. Elle a dénoncé les périls mortels qu'elles présentent pour la liberté des corps et la liberté des âmes. Elle a mis à nu l'inanité de leurs dogmes, l'infamie de leurs méthodes, le leur de leurs prétendues réalisations économiques. Pas un instant elle ne s'est laissée éblouir par les grands gestes et les grands mots des matamores de Rome, de Varsovie et de Berlin. Jamais elle n'a professé pour les « chefs » l'incompréhensible indulgence de quelques-uns de ses membres. Passionnément,

elle a plaidé pour les victimes des bourreaux et demandé à nos gouvernants de leur ouvrir largement les frontières de notre terre d'asile et de leur accorder aide et protection. Depuis des années, une notable partie de son activité a été consacrée aux réfugiés italiens, allemands, espagnols et autres.

Mais la Ligue ne s'est pas bornée à cette action défensive. Elle a pris corps à corps le concept de démocratie et en a démonté les rouages. Dès son Congrès de 1921, elle a signalé la *Crise de la démocratie* et s'est demandé comment y parer. Puis, elle a repris le problème dans son Congrès de 1927, a essayé de poser les principes de la démocratie, d'en montrer les déviations, de rechercher dans quel sens il convenait de réorganiser les pouvoirs publics, par quelles techniques il était possible de réaliser l'organisation démocratique de la nation.

Ensuite, lorsque le 6 février 1934, la Ligue a eu à affronter, non plus ce fascisme larvé et camouflé qu'elle n'a cessé de dénoncer, mais un mouvement fasciste réel, elle ne s'est pas contentée de ratiociner. Immédiatement, elle s'est mise en rapports avec la Confédération générale du travail et les organisations de gauche et d'extrême-gauche, elle a acquiescé à la grève générale, elle a participé, par quelques-uns de ses dirigeants et de ses membres, à la manifestation du 12, et aidé à organiser et organisé elle-même, dans toutes les villes de France, ces magnifiques meetings et cortèges qui ont signifié au fascisme qu'il ne passerait pas.

Enfin, après avoir pris toutes les nécessaires précautions pour sauvegarder son indépendance, la Ligue a adhéré au Comité d'unité d'action antifasciste et tenu sa place dans les puissantes réunions auxquels celui-ci a appelé le peuple de Paris.

Dans ces graves conjonctures, la Ligue ne s'en est pas tenu à *formuler* le droit démocratique, comme le voulait Pressensé, mais elle a voulu l'imposer par la puissance et l'ardeur de sa propagande.

* * *

Cette grande bataille pour le droit démocratique, défensive et offensive, idéologique et effective, a porté — en dehors de la lutte contre la réaction et les dictatures, notre thème général et permanent — sur un certain nombre de thèmes dont les plus importants ont été la lutte pour les libertés des fonctionnaires, la lutte pour la laïcité et la lutte pour la paix.

La lutte pour les droits des fonctionnaires, la Ligue l'a menée dès sa fondation. Elle a affirmé que les fonctionnaires, en dehors de leurs bureaux et de leurs classes, devaient jouir des mêmes prérogatives que tous les autres citoyens, et qu'ils n'avaient pas vendu leurs libertés contre un salaire fixe et une retraite, d'ailleurs dangereusement instable. De même, la Ligue a incessamment combattu pour la laïcité. Il est de mode aujourd'hui, parmi certains hommes et même certains partis de gauche, de considérer ce problème comme suranné. A tort, comme l'a démontré surabondamment la Ligue dans ses Congrès de 1921, de 1922, de 1928 et de 1930. La laïcité, qui est le droit pour l'enfant

de recevoir à l'école publique un enseignement fondé sur la raison, est inséparable de la démocratie : tout coup porté à l'une atteint infailliblement l'autre.

Mais de tous ces thèmes, c'est celui de l'organisation de la paix qui a été au premier plan des préoccupations de la Ligue. Elle l'a abordé dès qu'elle est née, consciente qu'elle était que le premier des droits de l'homme — droit si évident que les auteurs de la Déclaration n'ont pas cru devoir le mentionner — était de persévérer dans son être, et son premier devoir de lutter contre les assassinations collectives que sont toutes les guerres.

Faut-il rappeler les efforts ininterrompus faits par la Ligue avant 1914, dans tous ses Congrès, — notamment dans ceux de 1907 et 1908 — en faveur de l'organisation de la paix ; rappeler que, pendant la guerre, elle s'est élevée énergiquement contre les campagnes de haine et les projets d'annexion, qu'elle a esquissé les linéaments de la Société des Nations et demandé que ce fût celle-ci, et non le vainqueur, qui fixât les conditions de la paix ; rappeler que, dès la conclusion des traités, elle en a révélé les périls, qu'elle a bataillé de tout son pouvoir, en France, en Allemagne, pour le rapprochement franco-allemand et qu'elle a été à la tête de la lutte pour l'évacuation de la Ruhr et des provinces rhénanes et pour le désarmement simultané, progressif et contrôlé. J'ose dire que là la Ligue a fait tout son devoir.

Tel n'est pas l'avis de nos opposants. Je n'insisterai pas sur leurs critiques au sujet de notre attitude pendant la guerre et du refus que nous avons opposé à nos « minoritaires » de 1918-20 de nous prononcer sur les responsabilités du déchaînement de la guerre. J'ai répondu à ces griefs dans ma Lettre aux Ligueurs du 20 novembre, et j'y renvoie mes lecteurs. J'ajoute seulement qu'il est étrange que certains de nos collègues espèrent prendre, en 1935, une revanche des défaites qu'ils ont subies en 1918-20 et qu'eux, qui s'acharnent à exalter les droits souverains des Congrès, oublient que tous les Congrès qu'ils ont saisis de la question se sont, avec une immense majorité, prononcés contre eux.

Mais ce n'est pas de la guerre de 1914-1918, mais des menaces de guerre qui, aujourd'hui, obscurcissent à nouveau l'horizon international, qu'il s'agit. Là dessus, il y a entre nos collègues opposants et nous une divergence de fond sur laquelle il faut que le Congrès de 1935 se prononce clairement. Les collègues que je cite sont résolument hostiles à toute défense nationale, préconisent le désarmement unilatéral de la France et aboutissent à cette doctrine de la non-résistance qui nous vient de la Russie de Tolstoï, mais que la Russie actuelle de Staline et de Litvinov ne semble guère encline à adopter. Si, pensent-ils, la France prenait l'initiative de désarmer, toutes les autres nations, même les plus belliqueuses, imiteraient son exemple. Et même s'il n'en était pas ainsi, la France devrait désarmer tout de même. Mieux encore vaudrait laisser entrer en France un agresseur éventuel, en ne lui opposant que des bras pacifiquement croi-

sés, que de l'affronter les armes à la main et de sacrifier à la vaine idole du courage militaire des millions de vies humaines.

Pour nous, quelle que soit notre horreur pour toutes les formes de la guerre, il nous est impossible de prêter la moindre créance au mythe échafaudé par les illusions de nos collègues. Nous ne croyons pas que, si la France désarmait seule, toutes les autres nations imiteraient son exemple. Nous croyons que la non-résistance à une agression concertée répugne au plus profond de la nature des hommes même les plus paisibles et des nations même les plus pacifiques. Nos collègues les plus convaincus de la supériorité de la doctrine de la non-résistance se sont toujours réservé le droit de se défendre et de défendre les leurs les armes à la main s'ils étaient attaqués, et ont toujours réclamé le droit de défense armée pour la Russie, au cas où elle subirait une agression non motivée. Attitude qui révèle l'illogisme foncier de leur position. Car pourquoi un individu et la seule Russie auraient-ils le droit de défense armée, alors qu'il serait refusé à cet ensemble organisé d'individus qui s'appelle une nation et à d'autres Etats que la Russie soviétique ?

Nous estimons donc que, dans l'actuelle situation européenne, il est impossible, même aux nations les plus ardemment pacifiques, de renoncer à la défense nationale. J'estime toujours, quant à moi, que la vraie garantie de la paix européenne et la condition de la possibilité du désarmement total des Etats particuliers serait la création d'une police internationale. Cette solution ayant été repoussée par notre Congrès de 1932, la thèse du Comité Central, telle qu'il l'a exprimée dans sa résolution du 2 mars 1935, est que les Etats attachés à l'organisation de la paix doivent élaborer, avec ou sans l'Allemagne, un projet de limitation des armements en quantité et en qualité et l'organisation de l'assistance mutuelle complétant l'arbitrage obligatoire, de façon à opposer à l'Allemagne, au cas où elle se refuserait à participer à ce grand effort, la volonté pacifique de l'Europe.

En demandant qu'à une Allemagne résolue à rendre impossible l'organisation de la paix, soit opposée la volonté pacifique de l'Europe, allons-nous contre le profond désir de paix qui vit dans l'âme de tous les Ligueurs ? Nous ne le pensons pas. Et voici une seconde divergence de fond entre certains de nos opposants et nous. Nous avons été de ceux qui ont travaillé de toute leur énergie au rapprochement franco-allemand. Nous avons amèrement reproché à nos gouvernants de n'avoir pas fait à l'Allemagne républicaine les concessions qui auraient empêché peut-être — peut-être ! — le triomphe de Hitler. Et nous avons, au moment même où Hitler triomphait, demandé la révision des injustices du traité de Versailles. Mais nous n'avons jamais eu d'illusions sur le réarmement allemand, qui ne date pas de 1935 ou de 1933. Et nous n'avons jamais dissimulé l'horreur que nous inspirait l'immonde barbarie du national-socialisme. Nous sommes allés dans cette voie bien moins loin que Francis de Pressensé, notre maître et mon

ami, qui n'a cessé de faire grief à nos gouvernants de mettre la main de la France républicaine dans les mains sanglantes du tsar et du Sultan rouge. Il aurait repoussé avec violence la théorie préconisée par certains ligueurs que nous n'avons pas à nous occuper du régime intérieur des autres Etats et qu'il fallait nous contenter de « balayer devant notre propre porte ». Je renvoie nos collègues au vœu déposé par lui sur les événements de Russie de 1905 (*B. O.* 1905, p. 523), à la lettre virulente que, le 15 novembre de la même année, il adressa à tous les présidents de Sections, et dans laquelle il les engage à se joindre à lui pour demander que la France intervienne en faveur de leurs « frères persécutés » de Russie et à tant d'autres interventions dont est rempli notre *Bulletin Officiel*.

Notre thèse à nous a été et reste celle-ci. A nos gouvernants d'essayer de nouer des relations correctes avec l'Allemagne comme avec tous les autres Etats. Mais à nous, démocrates, de ne jamais cesser de faire entendre nos protestations passionnées contre le régime bestial de nazis, contre les persécutions politiques ou « raciales », partout où elles se perpétrent. Le jour où la Ligue renoncerait à cet appel à la justice et à l'humanité, où elle composerait, de quelque façon que ce soit, avec le Crime fasciste, elle se déshonorerait et mériterait de mourir.



Lutte donc sur tous les fronts pour la démocratie, mais pour la démocratie vraie. Cette lutte, la Ligue l'a engagée et cela non pas d'aujourd'hui. Ce ne sont pas seulement Francis de Pressensé et l'auteur de ces lignes — tous deux socialistes — mais c'est notre Ferdinand Buisson, théoricien du radicalisme, qui a démontré que la Déclaration des Droits de l'Homme, bien comprise, menait logiquement à la suppression du salariat et à une organisation de la société telle que tous les citoyens y pussent participer à la richesse commune et au travail commun. C'est là ce qu'a affirmé solennellement notre Congrès de 1927. Et c'est là ce qu'ont réaffirmé notre Congrès d'Amiens, déclarant qu'il était urgent d'engager la lutte contre les puissances d'argent dressées contre la démocratie et la paix, précisant les moyens de cette lutte, réclamant la mise à la disposition de la collectivité des grands monopoles de fait, et notre Congrès de Nancy, demandant que la démocratie politique soit élargie en démocratie sociale par l'émancipation du travail et par la substitution d'un système d'économie collective pour le bien de tous au système d'économie actuelle qui fonctionne exclusivement au profit de quelques-uns.

La Ligue devait-elle ne pas se borner à ces discussions générales, mais entrer à fond dans l'étude des problèmes économiques qui, tragiquement, se posent aujourd'hui à nous, à l'Europe, au monde ? Aurions-nous dû passer au crible les différents Plans et nous engager dans un mouvement comme, par exemple, celui du *Droit à la Vie* ? Nous ne le pensons pas. Nous rappelons le précepte de Pressensé, cité plus haut : la Ligue a pour mission de tracer certaines grandes directions, de

défendre certains grands principes, mais non de participer à des controverses de doctrine économique sur lesquelles tant d'entre nous, à commencer par la plupart des dirigeants, ont si peu de lumières. Aux économistes professionnels à mener ces batailles dont les tactiques ou les stratégies sont si compliquées et si multivoques que les plus remarquables d'entre eux s'y achoppent et trébuchent.

Pour ce qui est du *Droit à la Vie*, la Ligue l'a toujours défendu dans le double sens de la formule : droit de n'être pas tué par une balle ennemie et droit de mener une existence humaine. Et la Ligue Internationale a, dans son Congrès de 1933, esquissé une nouvelle Déclaration des Droits de l'Homme, dans laquelle figuraient, à côté des droits politiques, les droits économiques des citoyens, à côté des droits des individus, les droits des peuples, et à la tête de laquelle nous avons inscrit le droit à la vie. Cela oui, mais pas plus. Là encore, nous avons à nous tenir à des thèses générales et à ne pas nous lancer, tête baissée, dans un mouvement dont le promoteur propose aux difficultés économiques dans lesquelles se débat le monde des solutions qu'il défend avec beaucoup de feu et de verve, mais qu'il n'appartient pas à une association comme la nôtre de vérifier et de garantir.

III

Tels sont les buts que nous poursuivons. Comment les poursuivons-nous ? Quelle est, quelle doit être la tactique de la Ligue ?

Nos moyens d'action ont été, jusqu'ici, on le sait, les interventions auprès des ministères et des administrations, les communiqués aux journaux, les meetings, les conférences, les brochures, les *Cahiers*.

Cela est-il suffisant et efficace ? Nos opposants répondent catégoriquement : non.

M. Emery, dans la *Flèche de Lyon* et son exposé au Comité Central, a dressé contre nos méthodes, avec une sombre éloquence, l'acte d'accusation que voici :

Peut-être, par des temps calmes, les méthodes pratiquées par la Ligue jusqu'ici pouvaient-elles se défendre. Mais, aujourd'hui, le ciel est couvert de lourdes nuées d'orage. De toutes parts, les démocraties s'écroulent sous les coups de bélier des fascismes. Si ceux-ci l'emportent, c'est que les démocraties ont trahi leur destin. Tout autour de nous — institutions et hommes qui les font mouvoir — est verrouillé. Les parlementaires ne songent qu'à leurs stériles querelles quand ils ne se compromettent pas dans des affaires véreuses. Partout où se porte le regard, abandons et impuissance. La Ligue, comme tous les autres organes du corps national cachexique, a été atteinte par l'universelle léthargie. En dépit de quelques mouvements spasmodiques, elle se meurt. Il faut la ressusciter. Comment ?

Renoncer au verbalisme, à la rhétorique, au vain appel à la défense des libertés démocratiques.

Agir, temen
organ
mer l'
par un
Ligue
par le
au Co
putés,
politio
ne s'ir
le secr
en cré
affaire
des at
la Lig
énergi
S'insp
de pro
même,
mots s
cessam
firaen
de ma
mes co
centres
arme
créer l
le trac

Que
tient c
les plu
toute
les mo
damen

Sup
mon s
Section
la Lig
semble
ration
mand
che et
en liai
ration A
n'y a
tude n
dératio
nente à
les Co
dons c
tés d'A
les con
tous le
risien.

Elec
Congr
ligueur
ma Le

(1) O
tées di

Agir, créer, réaliser ! Pour cela, collaborer ouvertement, sans barbelés statutaires, avec les autres organisations ayant des buts analogues : supprimer l'article 14. Retremper l'organisme languide par un contact plus intime avec les masses de la Ligue : faire élire les membres du Comité Central par les Congrès. Empêcher que, par la présence, au Comité Central, d'anciens ministres ou de députés, d'amis de ministres ou de députés, le virus politique, fait de transigeances et de compromis, ne s'insinue dans le corps de la Ligue. Décharger le secrétariat général, en dédoublant la fonction, et en créant, à côté d'un secrétaire général chargé des affaires juridiques, un secrétaire général chargé des affaires politiques. Restreindre l'action de la Ligue, qui embrasse trop et n'étreint pas assez énergiquement, qui réfléchit plus qu'elle n'agit. S'inspirer, sinon des principes, mais des moyens de propagande du fascisme. Du dynamisme et même, s'il le faut, de l'irrationalisme ! Quelques mots d'ordre simples et, au besoin, brutaux, incessamment martelés dans les cerveaux. Deux suffiraient : anticapitalisme et pacifisme intégral. Plus de mass-meetings qui ne s'adressent qu'aux mêmes comparses. Plus de réunions dans les petits centres qui sont sans aucune efficacité. La seule arme que nous laisse l'impossibilité actuelle de créer le grand quotidien nécessaire, arme qui rend : le tract.

Que faut-il penser de ce programme ? S'il contient quelques vœux justes, son inspiration appelle les plus sérieuses réserves. Je les examinerai en toute modération, en commençant par les choses les moins importantes pour aller aux choses fondamentales.

Suppression de l'article 14. — J'ai dit là-dessus mon sentiment dans ma Lettre de novembre aux Sections. L'article 14 sauvegarde l'autonomie de la Ligue sans empêcher en rien les nécessaires rassemblements. Notre action passée, notre collaboration avec les Cartels de la paix français et allemand et avec la C. G. T. et les partis de gauche et d'extrême-gauche, et notre action présente en liaison régulière avec le Comité d'Unité d'Action Antifasciste, le prouvent irrefutablement. Il n'y a dans notre tactique à cet égard aucune incertitude ni obscurité. Nous mettons en garde nos Fédérations et nos Sections contre l'adhésion permanente à des formations nettement politiques, comme les Comités de coordination, mais leur recommandons chaleureusement la coopération avec les Comités d'Action, partout où il s'en est constitué, dans les conditions qui ont été librement débattues entre tous les groupements faisant partie du Comité parisien.

Election des membres du Comité Central par les Congrès. — Là aussi, je pourrais renvoyer les ligueurs aux arguments que j'ai fait valoir dans ma Lettre, arguments qui n'ont pas été réfutés (1).

(1) « Sait-on combien de Sections étaient représentées directement au Congrès de Nancy? 297 sur plus

Faire nommer les dirigeants de la Ligue à l'issue de débats ardents, où les opinions divergentes se sont durement affrontées, où c'est la chaude passion et non la calme réflexion qui prévaut, où prime l'éloquence et, hélas ! parfois la démagogie, où chez nous tous, ce sont des sentiments belliqueux et non des sentiments pacifiques qui fermentent et bouillonnent, où, tous, nous sommes mus par le désir — humain, trop humain — de l'emporter sur nos antagonistes, me paraît une méthode contraire aux meilleures traditions de la Ligue. C'est aux Sections, de choisir, dans le calme et la sérénité, ceux qui doivent diriger la Ligue.

Suppression des grands meetings. — A moitié d'accord avec M. Emery. Non les supprimer, mais ne pas les multiplier. Les réserver pour les heures graves, où d'immenses rassemblements, comme ceux qu'a réussi à organiser le Comité d'Unité d'Action, ont une utilité certaine.

Mais, contrairement à M. Emery, je crois que les réunions dans les petits centres, faites par nos délégués permanents et par les militants de nos Fédérations et de nos Sections, constituent la meilleure des méthodes de propagande dont nous disposons. C'est grâce à elles que, lors de l'Affaire Dreyfus, de l'Affaire Caillaux, de l'Affaire de la Ruhr et de tant d'autres, la Ligue, pénétrant jusqu'au cœur du pays, a fait connaître ses thèses, d'abord à un petit groupe d'hommes, les a convaincus et a fait d'eux des propagandistes qui sont allés chez les voisins, dans les foires, dans les cafés, répandre la bonne nouvelle. A en juger par les demandes incessantes de conférences que nous adressent Fédérations et Sections, je suis assuré qu'elles se refuseraient à renoncer à ces entretiens familiers où nos amis, vivant loin des grands centres, reçoivent des informations sur les problèmes actuels et puisent des arguments pour mener dans leurs milieux la nécessaire lutte quotidienne. Cela n'empêche pas, d'ailleurs, d'estimer, avec M. Emery, que le tract, répandu à doses massives, soit, lui aussi, un instrument de propagande excellent qu'il faut intensifier.

Ce sont là suggestions utiles, mais, somme toute, secondaires. J'en viens aux plus importantes.

de 2.400, soit un huitième. Indirectement, étaient représentées 1.000 Sections. Si bien qu'on peut dire que les masses profondes de la Ligue n'ont pas toute leur représentation aux Congrès.

« Ces masses n'expriment-elles donc jamais tout sentiment ? Si, lors des élections des membres du Comité Central. A ce moment, les Sections se réunissent, lecture leur est donnée des notices sur les candidats ; après quoi, elles votent. Lors des élections de 1933, les deux premiers élus de la liste avaient obtenu respectivement 128.693 et 127.043, le dernier 84.271 suffrages. La voilà, la voix du gros de l'armée de la Ligue... »

« ...D'après le plan de M. Emery, ...les élus seraient ceux du huitième et non plus des deux-tiers de la Ligue... » (Cahiers 1934, page 725)

Dédoubler le secrétariat général en un secrétariat juridique et un secrétariat politique. — Mesure dangereuse, mesure impossible. Notre action juridique et notre action politique sont indissolublement enchevêtrées. Chacune de nos interventions émane de notre doctrine politique générale et a des répercussions politiques (le mot « politique » entendu dans son sens le plus général, son sens doctrinal). Il faut que notre secrétaire général, ressort permanent de la Ligue, à toute heure alerté, à toute heure agissant, tienne en main tous les leviers et toutes les manettes. A l'action quotidienne d'inspiration unique, il faut un inspirateur unique et un exécutant, confident, conseiller de tous les instants de l'inspirateur, unique lui aussi.

Restreindre nos objectifs, nous en tenir aux deux mots d'ordre : Anticapitalisme et Lutte pour la paix, et ne pas craindre, pour leur donner une diffusion suffisante et en pénétrer, en imprégner, en obséder les esprits, de s'inspirer des méthodes des fascistes et des nazis.

Ici, je me sens en opposition totale avec M. Emery et ceux qui le suivent. Je fais remarquer, tout d'abord, que nos objectifs ont été et sont moins nombreux et moins divers et que notre action a été et est moins dispersée qu'on ne l'a prétendu dans certains Congrès et que ne l'a répété M. Emery. J'ai devant moi la liste des sujets traités par nos Congrès depuis 1920, sujets qui, après le vote des résolutions y relatives, ont été portés à la connaissance du pays, discutés, élucidés, soumis à la contradiction par nos délégués permanents, les orateurs du Comité Central et nos conférenciers bénévoles. Nos quatorze Congrès annuels ont porté sur trois problèmes : la lutte pour la défense et la réorganisation de la démocratie ; la lutte pour la laïcité et la lutte pour la paix et le désarmement. Ces problèmes, on le voit, ne sont pas si loin de ceux que suggère M. Emery. *Pour la lutte pour la paix*, accord sur toute la ligne, sauf que, quant à nous, compte tenu de la conjoncture présente, nous nous opposons à la doctrine de la non-résistance et du désarmement unilatéral de la France, mais continuons à plaider, comme l'ont voulu nos Congrès, pour le désarmement progressif et sévèrement contrôlé. Sur le mot d'ordre : *Anticapitalisme* je fais des réserves. Certes, nos maîtres nous ont appris et nous avons enseigné nous-même, au sein de la Ligue et en dehors de la Ligue, que les droits de l'homme, entendus dans leur sens vrai, mènent nécessairement à la suppression du salariat et à la coopération de tous les citoyens à la richesse et au travail de la communauté. Cela, oui. C'est, depuis 1927, la doctrine de la Ligue. Mais je ne crois pas qu'il soit sage de nous servir de ce mot d'anticapitalisme qui est le mot d'ordre d'un parti politique auquel j'ai adhéré, mais auquel n'adhèrent pas un nombre considérable de nos ligueurs. A tort, ceux-ci pourraient croire que nous voulons leur forcer la main et les amener, en douce, au parti socialiste.

En second lieu, je ne crois pas que nous puissions ni devions borner notre action aux deux ob-

jectifs proposés par M. Emery. Les événements nous offrent, hélas ! à tout instant des occasions d'interventions et de campagnes auxquelles il nous est impossible de nous dérober. Est-ce que, vraiment, M. Emery et ses amis voudraient que nous renoncions à notre campagne en faveur d'un statut à accorder aux réfugiés politiques, traqués et condamnés à la faim ? Est-ce que, vraiment, ils souhaiteraient que nous ne dénoncions pas la politique de notre ministre de l'Éducation Nationale à l'égard de nos professeurs et de nos instituteurs, assez hardis pour exercer les droits de citoyen que leur garantit notre Constitution ? Est-ce que, vraiment, ils consentiraient à ce que nous renoncions à demander, à exiger le désarmement des Ligues fascistes ?

En attendant qu'au Congrès de Toulon, nos collègues répondent à ces questions, j'en viens au fond du débat.

Nous avons tous constaté que, dans son exposé au Comité Central, M. Emery a entièrement passé sous silence les libertés démocratiques, que, parmi ses mots d'ordre, la lutte pour la démocratie ne figure pas. Cela s'explique par le fait que nos opposants ne croient pas, ne croient plus à la démocratie. Trop de déceptions, trop de défaillances des institutions et des hommes les représentant les ont conduits à une sorte de scepticisme désespéré. Pour nous — et c'est là ce qui nous sépare d'eux, doctrinalement s'entend — malgré les déceptions que nous avons ressenties aussi douloureusement qu'eux, malgré les défaillances que nous avons constatées comme eux, nous continuons à croire à la démocratie de toute la ferveur d'une foi inébranlée et inébranlable. Nous croyons à l'existence en nous de droits innés constituant le fond et la dignité de la personnalité ; nous croyons à la légitimité de la souveraineté populaire ; nous croyons, nous osons croire encore au parlementarisme, moyen, instrument de la démocratie. Sur toute cette idéologie, qui est notre mystique à nous, M. Emery a été muet. Sur le parlementarisme, il s'est exprimé avec un mépris non dissimulé : tel qu'il existe, il ne le défendrait pas. Tel qu'il existe et quelque imparfait qu'il soit, nous, nous le défendons. *Le déconsidérer, s'acharner à en révéler les tares mène inéluctablement au fascisme.*

Nous demandons à nos collègues de réfléchir sérieusement et de s'interroger profondément avant de s'associer au mouvement antiparlementaire. Nous connaissons les tares du Parlementarisme ; nous savons que l'action du Parlement est lente et entravée ; nous savons que certains de nos parlementaires ont fléchi ; nous savons, pour l'avoir dénoncé tant de fois, combien l'action parlementaire est contrecarrée et en grande partie annihilée par la pression exercée sur elle par les puissances d'argent. Mais, tout en sachant cela, nous nous rappelons que le système parlementaire, comme la démocratie elle-même, peut toujours être réformé, tandis que la dictature, étant d'essence « totalitaire », ne peut l'être. Nous pensons et disons que le parlementarisme est le moyen, sinon le meilleur, mais le moins mauvais de réaliser la souveraineté

populaire. Et nous affirmons que le seul choix qui, aujourd'hui, nous soit laissé, c'est le choix entre la démocratie parlementaire et le fascisme.

Pour nous, nous l'avons dit et le répétons avec force, nous avons opté une fois pour toutes. Tout ce qui, de près ou de loin, ressemble au fascisme, nous le repoussons avec horreur. Et c'est pour cela que nous ne suivrons pas M. Emery dans les conseils qu'il nous a donnés sur la forme de nos moyens de propagande. Nous inspirer des méthodes des nazis ? Présenter au peuple des mots d'ordre simples et les lui faire moudre, au moyen, sans doute, de ces moulins à prières dont usent les moines du Thibet ? Renoncement à la réflexion, dynamisme, appel à l'instinct, à l'inconscient et, s'il le faut, mon Dieu, à l'irrationnel ? Non, non et non ! Je suis profondément convaincu que si la Ligue suivait ces conseils, elle aurait vécu. Elle a choisi une Charte — la Déclaration — élaborée par la raison la plus haute. Cette Charte, nous l'avons propagée en nous adressant à la raison de nos auditeurs et de nos lecteurs, à une raison, réchauffée sans doute par le sentiment de l'humanité, embrasée par la passion de la justice, mais à la raison cependant, claire et distincte, seul lien nouant les uns aux autres l'universalité des hommes. Le jour où nous consentirions à laisser éteindre le flambeau qui a éclairé l'humanité depuis que l'ont allumé les divins Hellènes et que l'a rallumé notre Descartes, le jour où nous en appellerions, pour faire vivre en communauté les hommes, à l'instinct, à l'irrationnel, c'est-à-dire à ce qu'il y a en nous de sous-humain, de survivance animale, ce jour-là, nous serions mûrs, nous aussi, pour la servitude. Luttons avec notre idéologie à nous, avec nos armes à nous, avec notre drapeau à nous, qui est celui de la démocratie.

Reste le dernier grief que nous adresse M. Emery, grief que nous avons entendu proférer dans tant de nos Congrès. La Ligue est impuissante : elle ne recueille que de rares succès dans ses interventions particulières ; quant à son objectif général — la réalisation de la Justice — son action s'est révélée inopérante. Le premier grief est peu juste, nous l'avons montré plus haut, le second l'est. Il est malheureusement vrai que nous n'avons réussi à faire descendre sur la terre ni la Justice ni la Paix. Il est vrai que nous n'avons pas réussi à tuer dans le cœur des hommes toutes les passions mauvaises ni dans l'esprit des hommes tant de vaines et pernicieuses idoles ! Quel étrange mysticisme, ignorant de toutes les réalités, révèle cette accusation ! Ce que l'effort de l'humanité, depuis qu'elle s'est dégagée des enveloppes de l'animalité, a été impuissant à atteindre, ce à quoi ont échoué les prophètes d'Israël, et Socrate, et le Christ, et tous les réformateurs religieux et moraux, nous reprocher à nous, dirigeants infimes d'une association, infime devant les grandes forces de l'humanité, de ne l'avoir pas réalisé, c'est proprement une plaisanterie.

Essayons de voir clair dans ce qui n'est que visions et nuées. Quels sont les moyens d'action que

préconisent nos opposants ? En dehors de modifications insignifiantes — comme la suppression de l'article 14, l'élection des membres du Comité par les Congrès, la restriction de nos objectifs, la multiplication des tracts — rien. Est-ce là-dessus que l'on compte pour faire de cette terre un Paradis ?

La vérité me paraît celle-ci. Nos opposants voudraient imposer à la Ligue une tâche qui n'est pas la sienne. Tout en la minimisant dans leurs accusations, ils exagèrent, d'autre part, singulièrement sa puissance. Nous sommes 170.000 hommes, remplis de bonne volonté, s'efforçant d'éclairer leurs concitoyens, de leur communiquer les convictions dont ils sont pénétrés, de montrer à la démocratie le chemin qu'elle doit suivre, d'être de cette démocratie la conscience sévère et scrupuleuse. C'est un rôle beau et noble, mais un rôle restreint et approprié à nos forces restreintes. Pour le remplir, nous ne pouvons recourir qu'aux moyens d'action dont nous usons. M. Emery n'en peut préconiser d'autres.

Quelques-uns de nos collègues vont plus loin, sans toujours le dire expressément. Les uns, pour rendre la Ligue plus militante, voudraient la transformer en parti politique. N'est-il pas clair qu'étant donné sa composition, cela est proprement impossible. Foyer de tous les républicains acceptant la Déclaration, elle disparaîtrait le jour où elle se confondrait avec un parti ou en créerait un. D'autres de nos ligueurs — et ceci mérite plus d'attention — demandent à la Ligue de préparer la Révolution. Aux tares actuelles de la démocratie, à la toute-puissance des congrégations économiques et de la grande presse qu'elle finance, à l'inévitable crise économique et à l'inguérissable plaie du chômage, ils ne voient pas d'autre remède qu'une transformation, non plus graduelle, mais totale du régime, non plus des réformes, mais une Révolution. J'ai entendu reprocher, dans des Congrès fédéraux, aux dirigeants de la Ligue de ne pas prendre, dès maintenant, des mesures pour la mettre en marche. A la Ligue — écrit, dans sa notice, l'un des candidats au Comité Central — de faire renaître, sous son énergique impulsion, les anciens Comités du peuple (Etats généraux, Comités de Salut public, Comités républicains). Je passe sur l'erreur historique faisant de ces formations des organes démocratiques et en viens à la thèse en elle-même.

Préparer la Révolution ? Je suis de ceux qui croient — je l'ai dit maintes fois — qu'un régime dans lequel des millions d'hommes ne trouvent pas du pain contre du travail, où les puissances d'argent sont les gouvernants véritables, ne mérite pas de vivre à moins de se réformer radicalement. Cette réforme est-elle encore possible ou bien les signes fatidiques sont-ils déjà inscrits sur les maisons de nos modernes Sodomes ? Ce sont des problèmes que, seule, l'inexpérience ose résoudre en un tour de phrase. Nos jeunes collègues ne semblent pas savoir que, si les révolutions politiques sont relativement faciles à opérer, il n'en va pas de même des révolutions sociales. Demander l'instauration de Comités de Salut public et croire que ce sont eux qui

réaliseront le grand'œuvre, c'est pousser trop loin l'illusion. Je suis de ceux qui salueraient de toute leur âme l'avènement d'une Révolution qui dispenserait plus de justice aux hommes et qui seraient heureux d'apporter à l'édification de la Maison de l'Avenir leur modeste pierre. Mais je demande à nos collègues de comprendre que, si la Révolution est possible, ce n'est pas la Ligue des Droits de l'Homme qui est appelée à la réaliser. Je l'ai dit plus haut et le répète: n'exagérons pas notre force et ne grossissons pas notre rôle. La Révolution, si elle est possible, sera faite par les masses ouvrières. Nous aurons à décider, quand le moment sera venu — s'il doit venir — si nous devons nous joindre à elles. Ce sera la tâche de l'avenir. Notre tâche d'aujourd'hui, c'est de ne pas nous croiser les bras en attendant le Grand Soir, mais d'essayer d'améliorer ce qui est, de rappeler sans cesse les mots d'ordre de la Révolution Française qui, aujourd'hui encore, ont assez de force de pénétration et de rayonnement pour réveiller le peuple assoupi, pour redonner courage aux vieux républicains désabusés et pour embraser d'enthousiasme les cœurs des jeunes démocrates. Etre une grande école d'éducation civique — comme on nous l'a reproché — c'est encore une belle et noble mission. Accomplissons-la !

IV

J'arrive à la fin de ce trop long rapport. Que de choses cependant j'aurais à dire encore ! Qu'il me soit permis, avant de conclure, de répondre à une critique que j'ai mentionnée, mais que j'ai laissée sans réplique. Est-ce que, parce que nous comptons parmi nous d'anciens ministres et des députés et des amis de ministres et de députés, nous nous laissons aller à des abandons et à des compromis ? Grief profondément injuste et qu'on a été incapable d'étayer sur une preuve ou un commencement de preuve. Je défie qu'on cite un seul cas où nous ayons obéi à d'autres mobiles qu'à ce qui nous apparaissait comme la justice. Nous nous-sommes, sans doute, souvent trompés. Mais ce fut toujours d'entière bonne foi.

Et maintenant, je puis conclure.

Je ne crois pas, après avoir longuement réfléchi, m'être longuement interrogé, avoir pesé les arguments de nos contradicteurs, je ne crois pas, en mon âme et conscience, que nous devions modifier les objectifs et la tactique de la Ligue. Mais je crois que nous devons intensifier notre action. Pour cela, je l'ai dit maintes fois, il ne suffit pas d'aiguillonner constamment l'organisme central. Il est bon que celui-ci soit tenu en haleine, harcelé, incité à une action toujours plus vigoureuse et plus audacieuse. Mais il faut aussi que nos « entraîneurs » se rendent compte que nous ne pouvons rien sans le concours actif, sans la collaboration effective de nos Fédérations, de nos Sections, de nos ligueurs. Trop d'entre eux — tous nos présidents de Sections s'en plaignent — s'imaginent avoir accompli tout leur

devoir en payant leur modeste cotisation. Cela ne suffit pas. Nous leur demandons qu'avec cette cotisation, ils nous donnent un peu plus de leur temps, de leur volonté, de leur foi républicaine.

En second lieu, je supplie la Ligue de rester unie. La Ligue, si elle ne réalise pas ce que lui demandent quelques-uns de ses membres et ce que nous rêverions nous-mêmes, n'en tient pas moins une place importante en France et dans le monde. Son affaiblissement par des luttes intestines remplirait d'enthousiasme tous les suppôts de la réaction. Demandez aux évêques du Nord et à toutes les *Croix* de France; demandez à l'organisation de M. de Kérillis, qui a cru devoir consacrer à l'activité de la Ligue une brochure de 176 pages, qui serait le plus beau des palmarès, si n'y étaient soigneusement relatées nos dissensions intérieures; demandez à nos adversaires si ce n'est pas leur jeu que nous ferions, que nous faisons, en nous divisant. Il faut, je l'ai écrit à la suite du Congrès de Nancy, et je le répète, qu'il y ait à la Ligue cette fermentation d'opinions, cette lutte d'idées sans laquelle il n'est pas de vie. Mais ce qu'il ne faut pas, ce contre quoi je mets en garde les ligueurs, tous les ligueurs, ceux qui pensent comme nous, comme ceux qui pensent autrement, c'est qu'à l'intérieur de la Ligue se constituent, se perpétuent des groupements organisés, une minorité cristallisée, menaçant de former une Ligue dans la Ligue.

Ensuite, je demande à notre opposition s'il est vraiment d'une tactique heureuse de crier à l'impuissance de la Ligue. La force de notre association a des limites que, nous, nous mesurons. Mais cette force est grande, faite de l'autorité qu'elle a conquise dans le monde par les grandes batailles qu'elle a livrées et gagnées et aussi par l'œuvre quotidienne de justice et d'humanité qu'elle accomplit et qu'elle est seule à accomplir. Nos opposants lui assignent un destin plus haut encore : celui d'être à la tête de l'armée qui révoquera l'Etat, qui substituera à sa forme actuelle une forme supérieure. Mais pour réaliser ce destin et même pour continuer à remplir les missions plus modestes, mais nécessaires, que nous lui assignons, il faut que la Ligue soit forte et que cette force soit reconnue. Comment le serait-elle si quelques-uns de ses membres les plus distingués et les plus actifs l'ensevelissent dans les linceuls de son passé et la proclament agonisante ?

En troisième lieu, je demande à nos opposants, je conjure la Ligue tout entière de ne pas perdre sa confiance dans la démocratie. Ne comprennent-ils pas que si les ligueurs eux-mêmes ne croient plus en elle, n'en ont plus la religion et la mystique, ils ouvrent de leurs mains la brèche par où fascisme et réaction espèrent passer. Sans doute, la démocratie présente est tronquée et mutilée. Mais, telle qu'elle est, elle est infiniment supérieure aux régimes d'obscurantisme, de servitude, de barbarie féroce qu'on prétend lui substituer. Pour guérir la démocratie de ses tares, pour l'amener à sa réalisation, il faut commencer par ne pas miner les fon-

dements sur lesquels elle est édiflée. Se convaincre par sa raison que la démocratie n'est que l'application de la Raison universelle au gouvernement des hommes et, cette conviction rationnelle une fois acquise, l'intensifier, l'aviver, l'enfièvre par la foi la plus agissante : voilà quel me paraît le devoir de l'heure.

En dernier lieu, enfin, je conjure la Ligue de ne pas s'abandonner au morne pessimisme qui assombrit l'esprit de tant de nos contemporains et qui n'a pas laissé de contagier quelques-uns de nos collègues. Comment puiser du réconfort, de l'élan, de l'audace dans les sombres visions qu'a évoquées devant nous, au Comité Central, notre remarquable collègue, M. Emery? Ne sait-il pas que le pessimisme est l'antagoniste de toute action et qu'il mène logiquement à l'ataraxie? Notre collègue appelle à l'action et, d'avance, il la paralyse et la représente comme inutile. A le bien entendre, il faudrait que l'humanité présente attendit le glas funèbre et s'appêtât à mourir.

Pour nous, nous nous refusons à nous abandonner. Oui, notre génération a été condamnée à me-

ner une vie dure. Les vents soufflent en tempête et l'on se demande si les capitaines gouvernant notre navire sont capables de le conduire à travers les récifs auxquels, de toutes parts, il risque de se heurter et de se briser.

C'est le moment de se raidir et de faire front. La formidable crise, au milieu de laquelle se débat le monde, n'est pas la première qu'il ait eu à subir. L'assaut actuel n'est pas le premier qui ait été donné à la démocratie. On a cru, après la chute des Républiques grecques, que c'en était fait à tout jamais du régime démocratique. Mais il n'en fut rien. Après des catastrophes et des régressions sans nombre, toujours, en dépit de la conspiration des choses et des hommes, la démocratie a ressuscité. Athéna Demokratia est toujours debout et vers elle se tourneront toujours à nouveau les regards de tous les peuples civilisés et de tous les hommes fleuris d'humanité. Athéna Demokratia ne mourra pas tant que brûlera dans l'âme des hommes le feu sacré de l'amour de la vérité et de l'amour de la justice et la pure flamme de la tendresse humaine.

VICTOR BASCH.

VIENT DE PARAITRE

Victor BASCH

Professeur honoraire à la Sorbonne - Président de la Ligue des Droits de l'Homme

POUR LA DÉFENSE DES LIBERTÉS DÉMOCRATIQUES

LETTRE OUVERTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL

PRIX : 0.75

EN VENTE DANS TOUTES LES SECTIONS LOCALES ET AU SIÈGE CENTRAL DE LA LIGUE

27, rue Jean-Dolent, PARIS-14^e (Réductions aux Sections) C/Chèque Postal 218-25 Paris

L'ADAPTATION DE LA LIGUE A SES TÂCHES ACTUELLES

Par L. EMERY

I

La guerre de 1914 et ses suites, la crise économique, la préparation intensive d'une nouvelle guerre mondiale signifient la disparition dans le monde entier de la civilisation libérale et démocratique.

Tel est pour nous le vrai problème. Rien de plus insuffisant que l'opposition sommaire entre « pays fascistes » et « pays démocratiques ». Même dans ces derniers, qui ne voit combien le régime parlementaire est faussé ou paralysé? La pression occulte des puissances d'argent, leur mainmise progressive sur tous les moyens de propagande, le recours de plus en plus fréquent à des formes de dictature légale et provisoire (décrets-lois, délégation des pleins pouvoirs, limitation ou suppression du contrôle parlementaire, etc.), la formation de coalitions « nationales » qui rendent illusoire le jeu normal des partis, tout accuse une décadence continue de ce qu'impliquent — idées, principes, institutions — la Déclaration des Droits de l'Homme et le régime démocratique. Les mots subsistent à titre de panneaux-réclame ou de rassurantes berceuses, les réalités s'en éloignent de plus en plus.

Le cours de l'histoire peut-il être changé? Beaucoup se résignent à ce qu'ils appellent volontiers avec Paul Valéry des « fatalités artificielles » devenues aussi puissantes que les autres. Pareille conviction nous conduirait au renoncement total. Nous voulons encore croire qu'il entre dans ce phénomène une large part de fautes humaines, pouvant donc être dénoncées et corrigées, ce qui fait que nos sévérités sont, à tout prendre, une marque de confiance en l'homme et une raison d'espérer. Il ne s'agit pas d'incriminer les adversaires de la démocratie, qui sont dans leur rôle, mais de nous demander à chaque instant si nous faisons tout ce que nous pouvons. Or, c'est un fait que la lutte contre la marée fasciste, militariste et nationaliste a pris en Europe depuis vingt ans deux formes chroniques : pour les uns, l'impuissante insurrection et la défaite sanglante; pour les autres, la lâche acceptation du mal. Si nous nous bornons à la France, qui peut contester, par exemple, la lourde responsabilité des partis de gauche et combien ils ont contribué à discréditer leurs programmes? Rien n'est plus dangereux qu'un organe dont l'existence devient une tromperie. Quand des majorités radicales et socialistes ont sans cesse servi de couverture aux intrigues du Quai d'Orsay, à la dictature de l'Etat-Major, à celle de Clemenceau, quand elles ont oublié toutes leurs promesses, renoncé à tout ce qui était, depuis la fondation

de la République, réclamé par des républicains même modérés, quand elles ont donné les preuves les plus constantes d'impuissance et de servilité, comment pourraient-elles s'étonner d'une désaffection générale et d'un scepticisme peut-être irrémédiable? Qu'on n'invoque pas la fidélité des électeurs à leurs opinions traditionnelles. Le vote en France est une routine qui se passe de convictions sérieuses. Un parti peut recueillir des millions de suffrages et, le lendemain, s'effondrer comme un château de cartes.

C'est comme élément de cette situation générale que nous voulons dans ce rapport considérer la Ligue. Car il est vain de nier qu'elle participe à cette crise et qu'elle en subit profondément les atteintes. La baisse de ses effectifs, au moment où les Croix de Feu par exemple prétendent recruter des milliers d'adhérents nouveaux par nois, n'est après tout que le symptôme le moins important. Plus significative déjà est la scission virtuelle qui fait apparaître à côté d'elle des groupements ayant très exactement son rôle, tels que par exemple le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes. Seul, le cumul des cartes permet de masquer administrativement cette tendance à la dispersion qui est un des traits les plus frappants de la dégénérescence des partis ou des ligues et qui ne peut s'expliquer que par la perte de toute confiance, avouée ou non, en le plus ancien des groupements considérés. Mais nous avons là simplement les manifestations extérieures d'un mal plus profond. La Ligue a été inférieure à sa tâche. Alors que les périls s'amoncelaient, elle a trop vécu (ou pas assez) du souvenir de son passé, elle a donné le spectacle d'une action molle, hésitante et lente, dont la parole oratoire déguisait mal les faiblesses. Nous donnons à ce reproche non la valeur d'un procès de tendances ou d'un réquisitoire contre les personnes, mais d'un aveu nécessaire et stimulant. Nos camarades d'Allemagne passent aujourd'hui leur temps à s'accuser et à dire que, contre Hitler, ils n'ont rien fait, que des discours. Nous voudrions substituer au repentir d'après la défaite le sévère examen de conscience qui peut encore l'empêcher.

Est-il exact que, sur les points essentiels, la Ligue ait tergiversé, attendu, éludé les grands problèmes? Après avoir pendant la guerre proclamé la culpabilité unilatérale des Empires centraux, elle s'est depuis déclarée incapable de connaître la vérité historique, rendant ainsi incompréhensible ou son opinion passée, ou son absence d'opinion présente. Elle a d'abord repoussé l'idée de la révision des traités, ou du moins tout effort pour cette révision, avant de l'accepter au moment où

la difficulté de cette entreprise était infiniment accrue. Hostile au désarmement complet quand le projet Litvinof offrait une chance de l'imposer, elle s'y rallie en 1932 alors que l'hitlérisme allait provoquer un fatal revirement de la politique soviétique. Bref, timide devant une opinion dont elle sait bien qui la fabrique, oublieuse de sa vraie grandeur qui est l'impopularité acceptée, elle a donné à la politique des occasions manquées une approbation au moins tacite. A l'intérieur, puisqu'elle se pique d'être la conscience de la démocratie et de s'interdire l'opportunisme, qui donc, sinon elle, pouvait dénoncer les abdications répétées des partis de gauche devant le chantage de la presse, des banques et de l'émeute, de ces partis qui, pour conserver l'ombre du pouvoir, en arrivaient paradoxalement à ne plus se défendre que contre leurs électeurs et leurs militants ? Au moment enfin où la menace fasciste brusquement révélée déterminait dans les profondeurs de la nation une secousse salutaire, capable de conduire à un renouveau politique, la Ligue, au moins à son centre, laissa prendre au parti communiste la direction de la campagne pour l'action commune. Alors qu'elle seule pouvait servir d'arbitre et d'élément de liaison, elle s'abstint toute l'année 1934 et ne prit enfin sa place dans la coalition antifasciste qu'au moment où l'enthousiasme tombé laissait revenir les causes de conflit interne et rendait impossible l'unification solide du monde du travail.

Les régimes se suicident lentement plus qu'ils ne sont renversés ; si j'insiste sur les côtés sombres du tableau, c'est que le mal suprême est l'incompréhension du mal. Il en résulte que nous allons à des batailles de plus en plus dures, face à des catastrophes imminentes, avec des organisations affaiblies et sans véritable unité morale. La question de savoir si nous devons changer quelque chose à la vie de la Ligue apparaît dès lors comme bien surprenante. Quoi ! Alors que tout change à vue d'œil autour de nous, nous estimerions possible de nous immobiliser en des habitudes confortables ? Ce qui définit la Ligue, c'est sa charte philosophique : la Déclaration des Droits de l'Homme, et sa volonté d'en être la gardienne intransigeante et désintéressée. Quant aux moyens, quant à la tactique mis au service de cette vocation, ce n'est pas un droit, c'est un devoir que de les adapter à l'échelle des temps nouveaux, de les proportionner aux exigences de l'heure.

Nous serions ainsi infidèles à la vieille Ligue ? C'est ce que nous contestons absolument. Quand Francis de Pressensé, en 1909, menait sans hésiter le combat contre les traîtres du parti républicain, Briand et Clemenceau, quand il constatait que les démocrates, victorieux par l'Affaire Dreyfus, avaient dilapidé leur victoire et méconnu leurs engagements, quand il dénonçait l'équivoque et la fraude pires que la réaction déclarée, il y avait dans la tragique amertume de ses paroles un accent qui nous paraît singulièrement actuel. Nous sommes à une époque où l'on célèbre volontiers les grands souvenirs, pour, d'un cœur léger, les bafouer par ses actes. Jamais l'école publique, par

exemple, n'a été si maltraitée que depuis les fastes hypocrites du cinquantième. En invoquant ici l'exemple de Pressensé, ou celui de Jaurès, nous voudrions y retrouver non un académisme démocratique, mais des leçons de courageuse inquiétude.

II

Premier travail : savoir au juste ce que nous voulons, classer les problèmes par ordre d'urgence, simplifier et condenser la doctrine en mots d'ordre efficaces. Le fascisme a conquis les foules par un dogmatisme élémentaire et passionné ; il n'est évidemment pas question d'égaliser son indigence idéologique, mais il ne faut pas non plus que la politique soit pour nous un dilettantisme d'intellectuels souvent bien proche de la timidité ou du pharisaïsme. A vouloir incarner la justice impartiale et sereine, la Ligue est apparue prudente, trop prudente, et fréquemment encline à l'abstention ou à des opinions balancées. Seuls se font entendre aujourd'hui ceux qui parlent net.

Sacrifiera-t-elle ainsi son rôle original d'avocat des petites gens ? En aucune façon. Il est vain, pourtant, de nier que ce rôle perde de son importance. Lorsque la justice républicaine donnait l'impression d'être une réalité approximative dont il fallait simplement corriger les plus criantes erreurs, les interventions de la Ligue avaient une valeur de mise au point. Si l'appareil démocratique est, comme nous le croyons, complètement faussé, comment le réformisme juridique ne se soumettrait-il pas aux nécessités d'un changement plus profond ? La Ligue hésiterait à se dire révolutionnaire ? Les auteurs de la Déclaration des Droits de l'Homme ne répudiaient pas cette étiquette. L'important est qu'on la prenne à bon escient et qu'on en précise les sens.

Subordonnant donc son rôle de contentieux, au reste chaque jour moins fructueux, à la poursuite de fins générales, la Ligue ne saurait les définir autrement que par deux formules d'ensemble : anticapitalisme, pacifisme.

L'anticapitalisme est entré depuis plusieurs années dans la terminologie de la Ligue ; il doit achever de s'imposer comme la forme moderne de la lutte pour la liberté. Aux origines de la Ligue, la défense des Droits de l'Homme prenait tout naturellement un caractère anticlérical parce que le rôle des congrégations était alors à juste titre considéré comme décisif. Aujourd'hui, le langage courant évoque excellemment le transfert de la lutte contre « les congrégations économiques » et lui donne ainsi tout son sens. Détruire la nouvelle féodalité industrielle et bancaire, c'est bien, et dans l'axe même de la Révolution française, la tâche essentielle de tous ceux qui se réclament des Droits de l'Homme. En adoptant cette position, la Ligue ne sort pas de son rôle ; elle veut rester, au contraire, le lieu commun doctrinal où chaque parti de gauche et d'extrême-gauche peut venir chercher les principes d'un humanisme démocratique. Ce qui est du ressort propre de chaque parti, c'est la définition des nouveaux modes de vie, par lesquels il veut remplacer le capitalisme. La Ligue, elle, incarne d'abord les revendications du droit

individuel ; elle déclare et prouve que le régime économique actuel est forcément l'injustice, la tyrannie, le mensonge. Dirait-on qu'elle n'a pas le droit de vouloir détruire sans être sûre d'abord des matériaux de remplacement ? Comme si l'Histoire avait jamais fourni un cas de pareille patience ! Comme si la laïcisation, par exemple, s'était jamais arrêtée devant les doutes, pourtant naturels, sur ce qui devait remplacer le règne social des Eglises !

Documenter, entretenir et, en un sens, moraliser l'attaque contre les deux cents seigneurs qui, selon l'estimation de M. Daladier, possèdent et dirigent aujourd'hui la France, dévoiler l'emprise, sur notre vie, des banques, des trusts et des agences de presse, c'est la meilleure façon de défendre l'individu. On objecte que l'anticapitalisme peut prêter à des confusions dangereuses et que les mouvements fascistes eux-mêmes tentent de s'en emparer. Mais les fascistes n'essaient-ils pas, en France, de se présenter en défenseurs de la liberté contre ce qu'ils appellent la dictature des loges et de l'extrême-gauche et faudrait-il donc, pour mieux déjouer leur manœuvre, leur abandonner tout ce qui nous revient de droit ? Cela signifie simplement que le fascisme est l'utilisation frauduleuse de courants psychologiques naturels et puissants. A nous, sur tous les terrains, de lui reprendre notre bien. Aucune équivoque n'est possible, du reste, puisque notre anticapitalisme n'est, ne saurait être, ni nationaliste, ni clérical, ni corporatiste. Le pacifisme (nous allons y revenir), la laïcité, le strict respect des libertés syndicales constituent des discriminations nécessaires et suffisantes. Nous ne risquons pas d'être entraînés ainsi dans des « rassemblements » mal définis et ployables en tous sens.

Serons-nous conduits jusqu'à des positions anti-parlementaires ? Il importe de bien définir les mots dont on se sert. Nous appelons Parlement, sauf erreur, un moyen de traduire et de faire prévaloir les volontés des électeurs et d'assurer le contrôle de l'exécutif. Le système actuel correspond-il à cette définition ? Nous n'aurons pas la naïveté de le prétendre et nous ne voyons pas ce que l'idée républicaine peut gagner à l'acceptation de n'importe quelle forme politique dont l'unique rôle soit d'entretenir des illusions. Jusqu'à quel Parlement-croupion, jusqu'à quelle Douma d'Empire faudra-t-il que nous allions pour comprendre le vrai rôle d'institutions qui n'ont plus d'autre force que celle de l'inertie ? Les derniers services qu'elles peuvent rendre consistent en l'empêchement de certains maux secondaires, mais jamais des maux décisifs qui, eux, parviennent toujours à s'imposer. Plus nous sommes partisans d'une véritable représentation populaire, et plus nous refusons de nous laisser enfermer dans une position indéfendable et de nous lier à la défaite certaine d'un régime agonisant. S'ensuit-il que la Ligue doive sans désespérer se livrer au petit jeu des constitutions théoriques savamment confectionnées sur le papier ? On ne rebâtit pas un Etat autour d'un tapis vert. On peut seulement, et c'est assez, fixer les limites à l'intérieur desquelles doit s'accomplir

sa réfection. Nous ne prendrons pas un moyen pour une fin et encore moins la caricature présente pour l'image d'un vrai Parlement. Que la souveraineté populaire puisse vraiment se manifester, cela peut se concevoir par plusieurs moyens : des conseils d'ouvriers et de paysans (Albert Mathiez, dont l'avis compte, soutenait que le régime soviétique n'était pas antidémocratique), une république syndicaliste, une formule mixte associant une Chambre professionnelle et un Parlement politique, ou bien, hypothèse minimum, une réforme constitutionnelle telle que celle qui, il y a cinquante ans, était déjà réclamée par tous les républicains, portant suppression du Sénat et création d'une Assemblée souveraine. On ne voit pas pourquoi la Ligue serait d'emblée tenue d'avoir sa solution définitive. Son rôle serait rempli si, démasquant le mensonge des apparences, elle définissait les conditions *sine qua non* d'un vrai régime représentatif et veillait surtout à son exact fonctionnement.

Dire le vrai, empêcher le détournement des mots et des choses, notre action pacifiste procéderait non moins évidemment de cette mission fondamentale, le premier des Droits de l'Homme étant de connaître et de juger. Inutile de montrer que l'action pour la paix commande aujourd'hui tout le reste, mais je voudrais écarter l'objection facile qui vient des divergences de vues manifestées au sein du Comité Central sur la défense nationale, par exemple, ou les origines de la guerre, ou la valeur des traités. A ne prendre que l'incontestable et même l'incontesté, il resterait en pareille matière à la Ligue une tâche de tout premier ordre. Etre la conscience de la démocratie suppose d'abord qu'on veuille être l'instrument du plus vigilant contrôle sur la politique étrangère et qu'on la fasse apprécier en toute clarté par ceux dont elle est censé traduire la volonté.

Or, s'il est un domaine où la notion de souveraineté populaire soit grotesquement dérisoire, n'est-ce pas celui des relations internationales et des armements ? Tout s'y passe comme au temps de Richelieu ; Poincaré ou Laval égalent Talleyrand au moins par le machiavélisme. L'exemple de l'alliance franco-russe est classique. Mais dans l'après-guerre, en pleine débauche de diplomatie secrète, jamais le Parlement n'a été si peu curieux et le public si scandaleusement trompé. S'il existait un groupe parlementaire de la Ligue — je sais bien qu'on a renoncé à soutenir cette pauvre fiction — ne devrait-il pas être avant tout le surveillant impitoyable de nos hommes d'Etat, le dénonciateur de leurs omissions ou de leurs mensonges ? A son défaut, la Ligue a pour premier devoir un travail de documentation qui, même réduit à l'analyse des grands journaux étrangers et à la publication de textes exacts, serait d'une importance capitale.

Quant à définir, d'après des vérités bien établies, la méthode selon laquelle la Ligue doit travailler à la paix, la motion de Paris de 1932 nous en fournit aisément le moyen. Notre président disait alors qu'en se prononçant pour la revision des traités, la Ligue venait d'accomplir un geste

audacieux. J'avoue être moins glorieux d'un simple retour à la notion même du droit. Qu'est-ce, en effet, selon Montesquieu, que le droit international, sinon l'application du droit privé aux nations considérées comme des personnes et comment ces personnes pourraient-elles ne pas être égales devant la loi ? La paix par le droit, c'est forcément l'égalité des droits, donc la révision de traités qui expriment un déséquilibre de forces et le moment où, du vainqueur au vaincu, la distance est la plus grande. Que la formule de l'égalité des droits soit devenue le thème tactique le plus utile au gouvernement allemand, d'abord, c'est naturel, ensuite c'est encore un signe que nous nous sommes laissés prévenir et manœuvrer, mais ce n'est aucunement une raison pour ne pas la faire ou la refaire nôtre. Un de nos collègues du Comité Central a dit qu'après tout, la justice est au-dessus de la paix même, et qu'il ne se refusait pas au devoir de défendre le droit par les armes. Je suis de ceux qui pensent que, posé en ces termes, le problème se dévore lui-même, et ne comprennent pas ce que serait une défense qui, de toutes façons, anéantirait l'objet « défendu ». Mais restons-en à la logique pure et suivons ce collègue sur son propre terrain. L'idée de justice étant au-dessus de tout, il en résulterait encore plus évidemment que le véritable scandale est l'inégalité des droits et que la base même de la paix est constituée par un droit égal à la sécurité et à la vie. Que cette sécurité soit alors assurée par les armements ou par le désarmement, par les pactes d'assistance mutuelle ou par la S. D. N., c'est une discussion sur les moyens et non plus sur les principes. On entend bien que nous avons à cet égard notre opinion personnelle, mais nous avons seulement voulu montrer comment l'idée d'égalité des droits se trouve caractériser mieux qu'aucune autre la position doctrinale de la Ligue.

Que cela nous mette dans une situation difficile, nous force à être « les avocats de l'Allemagne » (pourquoi pas, si la cause est juste ?), nous dresse contre « la victoire française » au sens nationaliste du mot, ce n'est pas douteux. Mais personne ne nous a contraints d'être ligueurs et, si nous le sommes, au moins sachons pourquoi. En tout cas, nous n'avons pas à faire la politique des chancelleries, ou celle des ethnographes, ou celle des économistes, mais bien celle du droit. C'est pourquoi nous condamnons les alliances particulières, syndicats d'intérêts égoïstes, sorte de féodalité internationale. C'est pourquoi nous luttons contre toute méthode d'encercllement et de contrainte qui oppose arbitrairement des « pacifiques » et des « bellicieux », des « justes » et des « injustes » selon les calculs intéressés du moment, c'est pourquoi nous ne croyons pouvoir soustraire à la libre discussion, à l'arbitrage des conférences ou à la décision souveraine des plébiscites internationalement contrôlés, aucun des problèmes nés de la guerre, qu'il s'agisse des responsabilités historiques, des mandats coloniaux ou de l'attribution des territoires contestés.

Nous croyons donc possible de rendre au programme de la Ligue densité et rigueur, d'en faire

un fort et clair système. Nous avons montré comment l'anticapitalisme découle de l'idée même de liberté et le pacifisme de celle de justice. Soutiendra-t-on que nous trahissons nos origines ? Toute la différence vient de ce que, pour trop d'entre nous, l'action pour la liberté a fini par se confondre avec la défense des formes légales existantes, et l'action pour la paix juste avec la défense du *statu quo* européen. Ce sont là des positions conservatrices, de plus en plus intenable, et qui risqueraient de nous conduire, contre notre volonté, jusqu'à la désertion du vrai combat. La liberté et la paix juste ne sont pas à maintenir, mais à créer ; ce qui en existe ne peut être sauvé que par une rapide extension. Des maîtres-mots qui la dominent, la Ligue doit faire, non des thèmes spéculatifs, ni un vénérable bréviaire, mais des armes contre un ordre social et international voués aux renouvellements nécessaires. Elle puisera dans cette nécessité même le dynamisme qu'exige notre temps.

III

Rien ne décourage autant les militants que la vanité des discours et des textes. Aussi ne serait-on pas surpris que ce rapport fasse aux méthodes d'action et de réalisation une large place. Si nous avons le sentiment d'être engagés dans une bataille décisive, nous chercherons à la livrer dans les meilleures conditions possibles. Il est devenu impossible de croire, conformément à un idéalisme cruellement condamné par les faits, que « la vérité finisse toujours par triompher » et que tout soit terminé quand on croit l'avoir trouvée et dite. Après avoir examiné la doctrine de la Ligue, nous devons maintenant songer à son organisation et sa tactique. Ici, trois questions principales nous paraissent se poser :

1° Les ententes avec les autres groupements. Selon certains de nos collègues, l'article 14 des statuts suffit à tout ; puisque personne ne songe à subordonner définitivement la Ligue à un parti, quel qu'il soit, puisque tout accord suppose une entente sur un programme limité, l'article 14, dont on célèbre la souplesse, autoriserait tout ce qui est pratique et n'interdirait que ce que nul ne propose. Croit-on que maintenir ainsi l'ombre d'un règlement et se féliciter qu'elle ne puisse sérieusement gêner personne, laisser chaque Section, chaque Fédération et le Comité Central lui-même interpréter, solliciter à chaque instant une clause dont on corrige l'esprit par la lettre ou la lettre par l'esprit, constitue une solution vraiment satisfaisante ? Qui ne voit que l'article 14 était fait pour un temps où l'action commune était l'exception et qu'il prévoit simplement des dérogations à un isolement jugé normal ? Comment pourrait-on s'en contenter alors que les alliances sont au contraire devenues la règle ? Il n'est plus aucune grande question qui n'exige la participation de la Ligue à des cartels plus ou moins étendus. Le problème mérite d'être traité à fond.

Ce n'est pas une question de forme et peu nous importe que l'article 14 soit ou non maintenu. Ce qui importe, c'est de fixer le rôle de la Ligue dans des coalitions antifascistes ou pacifistes ad-

prises comme durables et pratiquement définitives. Les comités ou cartels qui se sont formés par nécessité au cours de ces dernières années et que le 6 février a multipliés dans tout le pays n'ont guère réalisé jusqu'à présent qu'une juxtaposition numérique de forces en certaines occasions (meetings ou manifestations publiques) ; la Ligue y a d'ailleurs, surtout dans les grandes villes, joué un rôle assez faible parce que les éléments les plus actifs en de telles occurrences ne sont pas ceux qui obéissent à ses consignes. Ce serait se leurrer que d'attribuer une grande valeur à ces coalitions, rudimentaires par la forme et peu conscientes de leurs tâches possibles. Chacun des groupements qui les composent veut continuer à faire tout ce qu'il faisait et garder jalousement tous ses organes propres. De là, malgré la conviction que ce provisoire atteindra à la pérennité, un enchevêtrement d'actions en théorie associées, en fait concurrentes, un énorme gaspillage de temps, d'efforts, d'argent, beaucoup de lenteurs, peu de collaboration réelle, bref, tous les inconvénients classiques des coalitions.

On sent bien que du jour où nos adversaires de droite échapperaient à ces vices d'organisation et parviendraient à s'unir vraiment, notre sort serait fixé. Il est indispensable de donner à cet assemblage démocratique et révolutionnaire une structure moins informe. Mais comment ? L'unité organique n'est pas en question et l'hypothèse selon laquelle un groupement parviendrait à englober tous les autres ou du moins à se les subordonner est pratiquement exclue. La Ligue a pris l'habitude de lier partie avec la C. G. T. et l'on pouvait soutenir, en effet, que le syndicalisme fournissait la meilleure base possible à un « rassemblement ». Mais la confirmation des divisions ouvrières, l'entrée en jeu de forces nouvelles telles que les associations d'anciens combattants, de paysans, etc., compliquent la situation et rendent très insuffisante la plateforme confédérale que n'acceptent pas, au reste, nombre d'éléments ouvriers.

La coalition antifasciste ne peut donc pas trouver, en l'état actuel des choses, un centre de gravité défini comme tel pour longtemps. Elle restera polycéphale, ou, si l'on préfère, caractérisée à chaque degré par la collégialité. Ne nous en plaignons pas trop, puisqu'ainsi est écarté tout risque de perdre notre physionomie propre et notre indépendance doctrinale. Mais sous peine de ne pas sortir de son état chaotique, ni accomplir autre chose que des gestes élémentaires de défense, il lui faudra bien se donner une armature et organiser pratiquement son travail.

Or, nulle personne morale mieux que la Ligue ne pourrait contribuer à cette œuvre. De même qu'elle définissait il y a trente ans le cadre à l'intérieur duquel chaque parti de gauche choisissait sa position propre, de même aujourd'hui les positions que nous avons tâché de préciser plus haut, et que nous estimons entièrement conformes à sa charte, sont postulées par chacune des thèses particulières de la politique ouvrière et démocratique. Aucun autre groupement n'est donc mieux qualifié qu'elle pour un rôle non de direction, mais de

liaison et d'arbitrage. Et cela d'autant plus que nos statuts nous condamnent (ou devraient nous condamner) au désintéressement total et qu'elle n'est ainsi en concurrence avec personne.

Quant à l'organisation du travail, elle ne peut signifier qu'un effort partiel de spécialisation, un partage des fonctions, des méthodes et des zones de documentation et de propagande, des points d'attaque et de défense. Rien de plus délicat sans doute, mais la difficulté de l'entreprise n'est qu'une incitation à se hâter.

Il est clair en tout cas que les prescriptions toutes négatives de l'article 14 ne résolvent rien. La Ligue ne doit pas se dire qu'elle entretient avec les autres groupements des contacts précaires, mais qu'elle est engagée de gré ou de force dans un système collectif où momentanément règnent l'empirisme et la confusion. Fixer les limites de ses alliances, y définir son rôle propre, rechercher surtout l'utilisation maximum de chacun dans la détermination de fonctions différentes, quel sujet de réflexion digne de nous occuper ! L'attitude la plus inadmissible consisterait à l'esquiver ou même plus simplement, à ne pas le voir.

2° La direction même de la Ligue. Voulant éviter dans ce rapport toute polémique, nous nous bornerons à rappeler que le Congrès de Nancy et ses suites ont amené nombre de ligueurs à se demander s'il n'y avait pas dans la Ligue conflit de souveraineté entre le Congrès et le Comité Central, c'est-à-dire en fait si la majorité de la Ligue pensait toujours comme la majorité du Comité Central. Toulon en décidera implicitement ou explicitement. Que cette interrogation ait pu être formulée à propos d'un cas particulier ne restreint pas sa signification générale. Un mot d'explication est indispensable.

Faisons tous nos efforts pour débarrasser le débat de toute trace d'esprit partisan. Il n'en restera pas moins l'essentiel. Est-il niable que, dans notre diagnostic des faiblesses de la démocratie, nous soyons forcés de faire place à la coupure qui se crée entre dirigeants et dirigés ? La mort d'un régime, c'est sous un certain angle l'effritement de sa base populaire, le divorce moral, latent ou inconscient, puis brusquement révélé, entre les mandataires et les mandants. Ce qui est vrai d'un régime l'est tout autant des partis et des ligues qui en sont les organes. Des événements comme le plébiscite sarrois mettent en pleine lumière, entre bien d'autres choses, le malentendu tragique qui peut séparer « la masse » et « les chefs ». Y a-t-il à la Ligue quelque chose d'analogue ? Il nous faut le savoir.

Contact nécessaire entre les troupes et les cadres, rajeunissement de ces derniers. Eh oui ! Il est indigne que de pareilles questions, qui sont vitales, puissent toujours être comprises comme des attaques personnelles. On ne les résoudra ni par des épigrammes, ni par du marivaudage. Ce qui prime tout, c'est que les organes dirigeants de la Ligue se tiennent en contact aussi étroit que possible avec les volontés profondes des ligueurs et comme on n'a pas encore trouvé à ces volontés une moins

mauvaise expression que celle des Congrès, l'idée vient tout naturellement de donner aux Congrès un rôle, non pas exclusif, mais principal, dans la désignation du Comité Central. Que les candidatures continuent à être d'abord soumises aux Sections, nous n'y voyons nul inconvénient ; mais le vote décisif devrait intervenir à la fin du Congrès, après fixation d'une politique dont le Comité Central serait ainsi l'agent d'exécution nettement désigné. Au reste, c'est la pratique de tout groupement qui veut être, non une académie, mais une arme au service des idées.

On objecte que ce serait un recul sur l'état de choses actuel et qu'en raison des difficultés matérielles de la représentation aux Congrès, le Comité Central serait ainsi élu non par la majorité des ligueurs, mais par la minorité des Sections. C'est prendre les apparences pour des réalités. Outre que le choix géographique des sièges des Congrès peut en améliorer la fréquentation, outre qu'on y viendra beaucoup plus si on a des raisons de croire à leur autorité et à leur utilité, les votes des militants qui y seront réunis ont chance de représenter la partie la plus active de la Ligue, tandis que le plébiscite actuel est une fiction, un procédé de confirmation ou de renouvellement automatique. On le dit « démocratique » ; aurions-nous oublié à ce point ce que représente, en histoire, une masse de suffrages recueillis dans l'ensemble du pays, sans discussion sur un programme et par simple totalisation des votes parcellaires ? Il serait facile de parler de « césarisme » et d'invoquer les précédents napoléoniens. N'exagérons rien... Ce que signifient les statuts en vigueur, c'est qu'en fait le renouvellement du Comité Central est une formalité ; on sait bien, d'ailleurs, que, sauf en tout et pour tout, trois exceptions, personne n'y est entré qui n'ait été présenté par lui. Qu'un nombre croissant de ligueurs n'admette plus cette délégation permanente, c'est une évolution à laquelle il faut donner le moyen de se traduire correctement. Actuellement, la constitution de la Ligue assure à l'exécutif des pouvoirs pratiquement illimités. Ce que nous combattons dans l'Etat, le trouverions excellent pour nous ? Le régime que nous souhaitons devrait donner au Bureau et au Comité Central les plus grandes facilités de travail effectif, mais les soumettre nettement aux décisions des Congrès. Le système d'élection proposé par nous en est le seul moyen. Quel démocrate pourrait se trouver humilié, diminué, par l'application à son mandat des règles élémentaires de la démocratie organisée ? Ceci admis, la réduction du nombre des membres du Comité Central, l'élimination des personnalités décoratives dont l'expérience prouve l'inutilité, le dédoublement des fonctions de Secrétaire général et de Secrétaire juridique apparaîtraient comme des réformes importantes, mais plus secondaires.

3° Enfin, les garanties d'indépendance de la Ligue envers les Pouvoirs publics.

C'est là l'occasion des pires froissements et des pires malentendus. Certains soutiendraient que poser la question, c'est faire injure à nos dirigeants et les accuser à peu près d'être vendus au

pouvoir. Qu'on veuille bien ne pas déformer notre pensée. Nous constatons — rien de plus, rien de moins — qu'une sorte d'osmose au moins partielle s'est faite entre la Ligue et les parlementaires de gauche, que des députés, des sénateurs, des ministres ou d'anciens ministres sont venus en nombre croissant siéger au Comité Central. Et nous croyons que c'est fâcheux, parce qu'entre la politique de principe de la Ligue et l'opportunisme parlementaire la discordance est de plus en plus fréquente. Il en résulte que la Ligue cesse de contrôler pour excuser ou tolérer. Elle se laisse impressionner par les difficultés de l'action républicaine plus que par ses insuffisances ; elle plaide la bonne volonté des pouvoirs, quand ils sont « de gauche » plus qu'elle ne dénonce leurs trahisons ; elle craint de les discréditer en les censurant, de faire le jeu de leurs adversaires par le blâme intransigeant. Bref, elle compose, quoi qu'elle en dise, avec le jeu des majorités et se trouve glisser sur la pente savonnée des concessions par désir de trouver et de défendre le moindre mal. Quand nous parlons d'esprit politicien, nous n'entendons rien d'autre que la prédominance de cette optique spéciale qui est celle des assemblées parlementaires et des administrations centrales, pour lesquelles vouloir passer de la démocratie verbale à la démocratie concrète est toujours démagogie.

Nous admettons bien volontiers qu'il faut ici choisir une fois pour toutes. Ou bien le Parlement et les partis de gauche constituent la démocratie elle-même, ou bien ils n'en sont que les moyens et valent dans la mesure où ils restent fidèles à leur mission. Si nous optons pour la première hypothèse, il est évident que ce rapport est erroné d'un bout à l'autre et, chose infiniment plus grave, que la définition même de la Ligue est un mensonge ou une illusion. Il n'est en effet rien d'autre à faire qu'à utiliser le moins mal possible la mécanique existante, à tout sacrifier à l'élection de députés « de gauche » à la formation d'une majorité « de gauche », au maintien au pouvoir de ministres « de gauche ». Mais tout cela étant la raison d'être des partis, on ne voit pas très bien ce que la Ligue ferait en plus. Ou plutôt l'on voit bien que par cette conception elle est conduite à n'être qu'une doublure des partis, à faire, sans le dire, de la politique au sens banal du mot.

Ou bien — et nous sommes partis de là — on croit à la responsabilité des partis et du Parlement dans la crise terrible de l'esprit républicain, on croit que leurs reniements et leurs aveux d'impuissance se retournent contre les idées qu'ils ont représentées si mal et si peu ; et dès lors il paraît clair que le seul moyen de les sauver soit de les ramener à leur rôle, de les justifier par leurs actes. Il apparaîtrait dès lors comme la pire faute de nous solidariser avec des serviteurs infidèles et insuffisants. La Ligue retrouve aussitôt un rôle de premier plan, indispensable, éminent, en tant que moyen de contrôle des pouvoirs publics.

Mais comme on ne saurait être à la fois juge et partie, il devient impérieusement nécessaire de dissiper toute équivoque. Nous n'avons pas à dé-

fendre le Parlement, mais le peuple. Avec le Parlement quand il est fidèle à sa mission, contre lui quand il ment ou abdique. Position indépendante, oui, position dans l'absolu, comme dit notre président, à laquelle nous ne donnerons crédit que moyennant de rigoureuses distinctions.

C'est pourquoi nous sommes partisans, pour la Ligue, d'une règle des incompatibilités très stricte. C'est pourquoi nous soutenons (sans avoir à en traiter au fond puisqu'un autre rapport l'examine) l'incompatibilité entre la qualité de ligueur et la fonction de ministre. C'est pourquoi même nous souhaiterions qu'aucun parlementaire ne soit membre du Comité Central. Au cas où cette proposition paraîtrait draconienne, nous considérerions au moins comme indispensable la reconnaissance du droit de sanction de la Ligue, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, sur des parlementaires ligueurs pour des motifs d'ordre politique. La possession de la carte de la Ligue ne doit pas être un brevet viager de civisme tarifé dix francs par an. Qu'un député ligueur puisse s'associer, au Parlement, à des mesures que le Comité Central ou les Congrès auraient déclarées foncièrement antidémocratiques, et prétendre ensuite être encore des nôtres, voilà qui est scandaleux et représente la pire forme de l'opportunisme. Impossible d'accepter sur ce sujet les dérobades bien connues, de laisser envahir la Ligue par des gens qui en violent la doctrine et n'y veulent voir qu'une contre-assurance électorale ou une tradition peu gênante. Je serais bien étonné que M. Doumergue, en sa rouge jeunesse, n'ait pas été ligueur ! A supposer qu'il lui eût plu, par caprice ou prudence, de le demeurer, eussions-nous admis que ses actes de l'an dernier le qualifiaient toujours pour défendre les droits de l'homme et, au besoin, pour les combattre ? Cet exemple caricatural n'est pas tellement loin des faits. S'il est un point où nous nous sentions à peu près sûrs d'avoir raison, c'est bien en ce qui concerne l'obligation où se trouve tout ligueur et surtout les parlementaires, de se soumettre à une discipline élémentaire qui n'est que la forme la plus simple de l'honnêteté.

IV

Reste à définir les moyens par lesquels la Ligue, assurée de ses buts, de sa tactique, de sa discipline intérieure, passera de la conception à la réalisation.

Elle a toujours dit qu'elle n'acceptait rien d'autre que l'appel à l'opinion publique, l'éducation de la démocratie, le recours à la seule force des idées. Cette formule n'est pas absolue pourtant, puisque la motion de Nancy parle de la grève générale, qu'il ne nous appartient pas de décider, mais que nous pouvons approuver et soutenir, comme un recours légitime, et qu'au surplus nous n'avons jamais répudié le droit de résistance à l'oppression. Admettons cependant, pour abréger, que la propagande constitue notre unique fonction politique. Comment ne pas être frappé dès lors par les doléances qui accusent de Congrès en Congrès les difficultés croissantes que nous avons à nous faire entendre ? La presse libre ? Chacun sait bien

que ces deux mots jurent d'être accouplés et que le nombre des journaux ouverts à nos idées se restreint de plus en plus, que d'ailleurs, plus notre intransigeance s'affirmera et moins on nous publiera. La T. S. F. ? Elle est en train de passer complètement — et il restait d'ailleurs peu à faire — sous le contrôle de l'Etat et des associations cléricales d'usagers. Les réunions publiques ? Elles ne touchent qu'un très petit nombre de personnes et toujours celles qui pourraient le mieux s'en passer. L'affichage ? C'est onéreux, sommaire, incertain, pour le moins insuffisant. Une pareille revue conduit donc à craindre la mort par asphyxie ou, en tout cas, une existence impuissante et muette. L'hypocrisie de notre temps consiste à proclamer la liberté de pensée et à lui retirer progressivement tous les moyens d'expression. On ne manquera pas, en échange, de nous vanter la liberté intérieure, celle de l'âme, qui, comme on sait, ne fut jamais si grande que chez certains esclaves...

L'avenir de la Ligue et de sa doctrine suppose donc, de toute urgence, la création d'un outillage de propagande capable de forcer ce blocus, de lutter contre la dictature des trusts de l'information et de la « pensée » politique. Sans mésestimer l'influence de la parole, il est permis de dire, pour aller vite, qu'aujourd'hui seul compte l'imprimé. Le fléau majeur de notre époque, condition, serviteur de tous les autres, s'appelle la grande presse. Si nous ne trouvons pas le moyen d'annihiler sa malversation, notre perte est certaine.

Que les *Cahiers* soient à cet égard un instrument bien médiocre, voilà qui est évident. Revue doctrinale et bulletin officiel, ils ne sont à aucun degré un moyen de riposte immédiate et large. Ils ne peuvent ni suivre l'actualité d'assez près, ni toucher la très grosse majorité des ligueurs, encore moins atteindre ce qu'il est convenu d'appeler le grand public. Leur soumission à la méthode des scrupuleuses enquêtes historiques est acceptable lorsqu'il s'agit d'établir la vérité sur « une » affaire dont la solution peut attendre ; en des crises telles que celles où nous vivons, il y a quelque ironie à demander aux gens s'ils ont bien pesé le pour et le contre avant de savoir si la guerre menace ou s'il faut se défendre contre le fascisme. Si les exigences de l'action violent nos débats de conscience, qu'y pouvons-nous ? Il est aujourd'hui indispensable de parler plus vite et plus net et de se faire entendre. Nous croyons, d'autre part, illusoire d'envisager la création d'un grand journal démocratique dont l'indépendance puisse être assurée. Pareille entreprise supposerait en effet, pour réussir, l'existence même de cette opinion publique éclairée qu'il s'agit justement de former.

Nous ne devons donc ni nous résigner à l'état de choses actuel, ni nous complaire en des chimères. Il ne reste qu'à chercher la meilleure utilisation possible de ce qui existe ; on se trouve alors conduit à deux procédés.

D'abord celui du tract, qui est, croyons-nous, le seul moyen économique et efficace de combattre

la grande presse, tract non pas distribué une fois par hasard dans un meeting, mais dont on organiserait la répartition à domicile selon les règles d'une périodicité aussi rapprochée que possible. Chaque militant de nos organisations devrait se considérer comme un agent de distribution, étant évident que si peu d'entre nous s'adonnent à la propagande verbale, il n'est à peu près personne qui ne puisse expédier des feuillets imprimés à tout son entourage. Ce travail si simple aurait pour lui des lettres de noblesse incomparables, des précédents célèbres depuis les leaflets ou pamphlets britanniques jusqu'aux imprimés clandestins ou semi-clandestins qui préparèrent la Révolution en France et en Russie. Le monopole de l'Agence Havas vaut largement la censure de Malesherbes et doit être combattu par les mêmes moyens. On nous excusera de dire en passant que notre travail dans la région lyonnaise (700.000 tracts distribués en un an) nous permet non de présenter un projet théorique, mais de proposer la généralisation d'une expérience locale. En transportant à l'échelle nationale ce que nous avons fait en notre région, nous arrivons à considérer comme très possible la distribution mensuelle d'un million de tracts, représentant une dépense moyenne de 15.000 à 20.000 francs. C'est un minimum et nous sommes convaincus que ce système créé sur de telles bases se développerait rapidement.

Ensuite la coordination et l'utilisation rationnelle de la seule presse qui puisse nous donner des garanties partielles ou totales, c'est-à-dire la presse locale et surtout la presse syndicale. Il existe en effet des milliers de journaux périodiques, depuis les grandes « tribunes » corporatives dont l'influence est fort heureusement énorme, jusqu'au plus humble bulletin de syndicat ou d'amicale. Il est vain d'espérer l'unification de ce chaos, et peut-être d'ailleurs ne serait-ce pas un avantage; mais on peut s'efforcer de donner à ces organes, qui touchent sans aucun doute des millions de lecteurs, plus de substance et de mordant. Qu'un bureau de documentation créé à Paris prépare sur chaque question du jour un compendium de faits essentiels, qu'il rédige même ou fasse rédiger par des publicistes de talent de brefs articles de vulgarisation, que ces fiches et ces feuillets soient envoyés par abonnement à tous les journaux qui le désireraient, exactement comme les dépêches Havas à la presse capitaliste, et nous croyons que l'insertion de ces communiqués leur assurerait un tirage égal ou supérieur à celui des plus grands quotidiens. Ainsi seraient conciliés les habitudes particularistes, les nécessités d'adaptation à des milieux et à des fonctions variés, et le moyen d'assurer à certaines vérités salutaires une diffusion très étendue. Le succès de cette formule dépendrait évidemment de la confiance que les divers groupements pourraient être conduits à accorder au bureau de presse parisien; ils devraient être convaincus, non seulement de sa compétence, mais de son impartialité; ils lui demanderaient des faits, non le point de vue d'un parti, encore moins celui des pouvoirs publics. Qui donc serait mieux à même que la Ligue, restituée à l'entière rigueur de ses principes, de cautionner

pareille entreprise, en collaboration, par exemple, avec le Comité de Vigilance des Intellectuels antifascistes ? Etre la conscience de la démocratie fut, répétons-le, notre prétention suprême; si nous ne nous efforçons pas d'y satisfaire, nous nous résignons à vivre d'une tromperie ou du moins d'une grandiloquente vantardise. Mais la conscience, c'est d'abord la connaissance du vrai. Notre défaillance en pareille matière nous condamnerait sans appel.

Est-il besoin de dire que ces brèves suggestions ne sont pas limitatives ? Nous connaissons quelques initiatives ingénieuses de Fédérations ou de Sections, la formule des « clubs de presse » lancée par M. Dulot, qui d'ailleurs pourrait se concilier sans peine avec le système que nous préconisons. Nous nous sommes limités à ce qui devrait constituer l'équipement central de la Ligue. Notre but serait atteint si, en soulignant la décisive importance d'une technique de propagande appropriée aux besoins de notre époque, nous avons pu montrer en même temps que des solutions immédiates se trouvent à notre portée. Il dépend de nous de les saisir et de les mettre au point.

V

« Vous voulez rénover le monde ! » me disait un contradicteur, sans bienveillance excessive. Eh ! c'est qu'il en a bien besoin, et notre rôle le plus héroïque n'est peut-être pas de nous accommoder de ce qu'il est. Cette raillerie manque son but : j'ai conscience au contraire de présenter des suggestions modestes. Qu'on puisse les trouver démesurées, voilà qui juge l'atmosphère présente. Ainsi de ce meeting où, ayant parlé avec un orateur qui venait de reprendre brillamment tous les thèmes du radicalisme historique, ceux qui, il y a un demi-siècle, étaient en pleine fraîcheur, je ne pus m'empêcher de lui dire : « Un signe des temps, c'est que vous soyez forcé de faire une pareille démonstration et que, la faisant, vous passiez pour un extrémiste. »

En serait-il de même à la Ligue ? On nous a accusés de vouloir la conduire aux aventures, alors que nous lui demandons d'être ce qu'elle proclame et de vivre dangereusement comme ses maîtres et ses fondateurs l'ont voulu. On a dit que nous allions lui faire « faire de la politique ». Mais bien sûr, puisque c'est son devoir ! « Ne pas faire de politique », voilà bien par excellence le mot d'ordre réactionnaire, celui qui veut abolir le citoyen et le remplacer par le producteur, c'est-à-dire le sujet de la machine et du profit, celui qui réserve la direction de l'Etat à des maîtres irresponsables et ignorés, ou à des idoles. Que vaudrait la Ligue si elle ne faisait pas de la politique, et a-t-elle jamais cessé d'en faire ?

Mais au-dessus des partis ou du moins en dehors d'eux. Sans aucun doute; encore faudrait-il définir avec précision ses rapports avec les partis, et c'est ce que nous venons de tenter. Si l'on prétend qu'elle ne doit pas s'occuper de l'action des partis au Parlement et au Gouvernement, on dit d'abord une fausseté, car en fait la Ligue a plus ou moins

conformé son action — d'où ses embarras actuels — à celle d'une formation parlementaire unissant ou tâchant d'unir radicaux et socialistes; on aboutit à une absurdité, car comment remplirait-elle son devoir sans juger la politique et ceux qui la font ? Etre au-dessus des partis ne peut signifier qu'une chose, c'est qu'on tient compte de leurs actes et non de leurs intérêts et qu'on en tient compte uniquement lorsque ces actes touchent à la défense des Droits de l'Homme. La ligne de conduite précédemment définie renferme-t-elle quoi que ce soit qui aille à l'encontre de ce principe ou qui le dépasse ?

Nous ne voulons pas faire une autre Ligue; nous voulons consacrer rigide-ment celle-ci au service des idées fondamentales dont elle prétend être dépositaire. Acte de défiance envers ceux qui la dirigent ? La défiance est peut-être une erreur, elle n'est pas un crime. Au reste, les personnes nous sont indifférentes; le programme et l'action priment tout et nous aimons mieux sauver l'avenir que discuter sur le passé.

Nous ne pouvons oublier, cependant, que l'avenir est sombre parce que le passé récent fut sous le signe de l'abandon. En ce rapport, fait pour un débat général, nous avons sous-entendu les faits précis de l'actualité. Pas un ligueur qui ne soit pourtant aujourd'hui en pleine anxiété, qui ne se demande si le Congrès de Toulon viendra avant la guerre, la débâcle économique ou une violente poussée fasciste. Face à de telles perspectives, les uns invoquent « le malheur des temps » et se perdent en jérémiades; les autres demandent que l'on continue simplement à suivre des chefs républicains, parlementaires, ministres ou ministrables qui sont, disent-ils, nos défenseurs et nos guides et qui veillent sur nous. Nous nous insurgons contre ce double fatalisme; nous ne voulons ni d'un simulacre de vie ni d'un simulacre de confiance. Dire que certaines défaites sont inévitables, c'est déjà en prendre la responsabilité; dire que nous avons confiance en les chefs de la « gauche », c'est jouer la comédie. Tout crie au contraire que la génération de politiciens qui conduit la France depuis vingt ans nous mène à notre perte. Leur action sur tous les terrains n'est qu'une déshonorante faillite. Ils n'ont fait ni l'école populaire, ni la laïcité, ni la démocratie sociale, ni la paix, ni même la justice, au sens étroit du mot. Ayant partout et constamment menti, échoué, trahi, ils voudraient encore que nous les identifions aux causes qu'ils ont si mal servies ! Nous ne nous prêterons pas à cette confusion entre l'Evangile et les faux prêtres; c'est notre fidélité au premier qui explique notre mépris pour les seconds.

Prenons garde que pour masquer leur peur, pour rentrer en grâce auprès du nationalisme et du capitalisme que c'était leur devoir de combattre, certains sont en train de se réfugier dans l'idée même de la guerre. Toute leur tactique consiste maintenant à dire : « Nous avons fait ce que nous avons pu, mais, décidément, c'est la faute à Hitler ! » Argument commode, soutenu par des mensonges éhontés ou des silences complices qui ne valent pas mieux : tartufferie gigantesque par laquelle on cher-

che à faire oublier aux démocrates ce qui déjà vingt-cinq ans plus tôt indignait Pressensé et Jaurès, ce qui s'est continué par les saturnales militaristes de 1913, par les marchandages de la guerre et de l'après-guerre, le sabotage de la paix, l'abandon de la République allemande, l'alliance avec les fascismes polonais et yougoslave dont on dissimulait les crimes, la reprise de la diplomatie secrète et des armements, bref le retour complet au cercle infernal. Tout cela pendant que la gauche, directement ou indirectement, dominait le Parlement et collaborait au gouvernement ! Ce que nous demandons à la Ligue, ce n'est pas de dévier de sa route, ni de se transformer en parti, c'est de revenir de la démocratie abâtardie, déconsidérée par ses chefs, à ce qui peut encore permettre de la faire; c'est de rompre toute solidarité avec les pseudo-républicains et les pseudo-pacifistes qui préparent pour la démocratie et la paix des désastres dont ils trouveront le moyen de s'excepter encore eux-mêmes — c'est de ranimer en elle un idéalisme précis, rude, inflexible — c'est de réveiller en ce peuple qui ne croit plus à rien et qui, par suite, acceptera, servage ou guerre, tout ce qui le dispensera définitivement de penser, un élan d'enthousiasme et de volonté sans lequel tout est verbiage vain.

Est-ce trop nous proposer ? Ceux qui parlent de la Ligue si orgueilleusement vont-ils maintenant la vouloir humble et discrète, se contenter pour elle des menus travaux d'entretien, au moment où la maison va crouler sur nous ? Nous n'avons plus le choix ; nos décisions empruntent aux circonstances une importance dont nous ne devons être ni exaltés, ni accablés, mais fortifiés. Si nous ne savons pas agir et vouloir, nous n'avons qu'à disparaître.

L. EMERY.

TOUT LIGUEUR DOIT AVOIR LU LE

LIVRE D'OR des Droits de l'Homme

Hommage à Ferdinand Buisson

par VICTOR BASCH, SEVERINE, LÉON BRUNSCHWIG, EMILE GLAY, A. AULARD, CH. SEIGNOBOS, GEORGES BOURDON, C. BOUGIÉ, D. FAUCHER, HENRI GUENUT, M. LEROY, A.-F. HEROLD, F. CHALLAYE, E. KAHN, H. GAMARD, SICARD DE PLAULOZES, ROGER PICARD.

— Un vol. in-4° de 80 pages avec un portrait
par FOUGERAT

Prix : 6 francs

En vente dans les bureaux de la Ligue des
Droits de l'Homme, 27, rue Jean-Dolent, Paris
(14^e). Chèques postaux : C/C. 218-25, Paris.)

BULLETIN DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

L'organisation de la Radiodiffusion

Par deux circulaires en date des 14 mars et 6 avril, nous avons appelé l'attention des Fédérations et des Sections sur l'importance du nouveau statut de la radiodiffusion, qui donne aux auditeurs une place importante dans la gestion des postes d'Etat.

A un moment où la radiodiffusion prend une extension considérable et devient l'un des plus puissants moyens d'information et de propagande, les ligueurs ont le devoir de s'intéresser à la gestion des postes et de se préoccuper des élections aux Conseils de gérance.

Un arrêté du 28 mars 1935 (Journal Officiel du 3 avril) fixe les conditions à remplir pour participer à ces élections.

Ces dispositions sont les suivantes :

Sont électeurs tous les détenteurs d'un poste de T.S.F. (hommes ou femmes) âgés de 21 ans et jouissant de leurs droits civils.

Pour prendre part aux élections, il faut :

1° Avoir acquitté la taxe sur les appareils de T.S.F.

2° S'être fait inscrire avant le 28 avril 1935 sur les registres d'une association agréée.

L'inscription est entièrement gratuite. Elle doit être demandée par lettre recommandée accompagnée du reçu de la taxe délivré par l'Administration.

L'association a l'obligation d'en accuser réception dans les vingt-quatre heures en délivrant à l'usager un récépissé qui lui assure le droit de vote.

Nous insistons vivement auprès de tous nos collègues sans-filistes pour qu'ils se fassent inscrire et fassent inscrire leurs amis sur les listes électorales de leur région (1).

Bien que ces renseignements aient paru dans la presse, nous croyons bon de reproduire ci-dessous la liste des associations agréées avec l'indication des départements rattachés.

Les listes de candidats aux Conseils de gérance sont actuellement en préparation. Nos Sections et nos Fédérations, et spécialement celles de Lille, Strasbourg, Limoges, Lyon, Grenoble, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Marseille et Nice, doivent d'urgence se mettre en relations avec les formations locales de la Ligue de l'Enseignement, du Syndicat des Instituteurs et des autres organisations de gauche qui s'intéressent à cette question en vue de l'établissement des listes communales, comprenant, dans la mesure du possible, un ou deux représentants de la Ligue.

LISTE DES ASSOCIATIONS AGREES

PARIS P.T.T. — Association générale des Auditeurs de T.S.F., 18, rue François-I^{er}, Paris, VIII^e.

Départements rattachés : Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne (arrondissements de Saint-Quentin, Ver vins et Laon), Ardennes.

(1) Les Sections ne peuvent se charger de réunir et de transmettre collectivement, sous un même pli recommandé, les demandes d'inscription des ligueurs et de leurs amis. Les demandes doivent être envoyées individuellement.

PARIS P.T.T. — Association générale des Auditeurs de T.S.F., 18, rue François-I^{er}, Paris, VIII^e.

Départements rattachés : Seine-Inférieure, Oise, Aisne (arrondissements de Soissons, Château-Thierry), Marne, Calvados, Eure, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Aube, Haute-Marne, Orne, Eure-et-Loir, Loiret, Yonne, Loir-et-Cher, Cher.

RADIO-STRASBOURG. — Association « Radio-Strasbourg », 30, rue du 22-Novembre, à Strasbourg.

Départements rattachés : Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort, Haute-Saône, Doubs.

RENNES-BRETAGNE. — Association des amis de « Radio-Rennes P.T.T. », hôtel des Postes, à Rennes.

Départements rattachés : Manche, Finistère, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Mayenne, Sarthe, Morbihan, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres.

LIMOGES P.T.T. — Association radiophonique du Limousin, 6, boulevard Victor-Hugo, Limoges.

Départements rattachés : Vienne, Indre, Haute-Vienne, Creuse, Corrèze.

LYON-LA-DOUA. — « Les Amis de La Doua », 47, cours Gambetta, à Lyon.

Départements rattachés : Nièvre, Côte-d'Or, Allier, Saône-et-Loire, Jura, Puy-de-Dôme, Loire, Rhône, Ain, Haute-Loire, Ardèche (arrondissements de Tournon, Privas), Drôme (arrondissements de Valence, Die).

ALPES-GRENOBLE. — Association des « Amis de la Radio-Diffusion des Alpes », 1, rue Vauquelin, à Grenoble.

Départements rattachés : Haute-Savoie, Savoie, Isère, Hautes-Alpes.

BORDEAUX-LAFAYETTE. — Association radiophonique de la Côte d'Argent, 56, cours Georges-Clemenceau, à Bordeaux.

Départements rattachés : Charente-Inférieure, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Landes, Basses-Pyrénées.

TOULOUSE-PYRÉNÉES. — Association radiophonique « Toulouse-Pyrénées », 50, rue Gambetta, à Toulouse.

Départements rattachés : Cantal, Lot, Aveyron, Tarn-et-Garonne, Tarn, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Ariège, Aude, Pyrénées-Orientales.

MONTPELLIER-LANGUEDOC. — Association « Montpellier-Languedoc », hôtel des Postes, à Montpellier.

Départements rattachés : Hérault, Gard, Lozère.

MARSEILLE-PROVENCE. — Association des Amis de la Radiodiffusion populaire de Provence, 32, rue Croix-de-Régner, à Marseille.

Départements rattachés : Ardèche (arrondissement de Largentière), Drôme (arrondissement de Montélimar, Nyons), Vaucluse, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône.

NICE-CÔTE D'AZUR. — Association des auditeurs de Nice-Côte d'Azur, 7, avenue de la Victoire, à Nice.

Départements rattachés : Alpes-Maritimes, Var, Corse.

APRÈS LES MANIFESTATIONS DU QUARTIER LATIN

Les récents désordres provoqués au Quartier Latin par certains étudiants en médecine ont affecté un caractère révoltant.

Des violences ont été exercées sans prétexte sur des femmes, ainsi que sur un étudiant étranger dont on ne savait s'il avait ou non l'intention de s'installer dans notre pays et dont la présence à la Faculté constituait un hommage à la science française. Tous ont été roués de coups, pour la seule raison qu'ils portaient des noms juifs.

L'Action française se découvre comme l'inspiratrice d'une agitation voulue, antisémite et brutale.

La Ligue des Droits de l'Homme met les étudiants et l'opinion en garde contre les imitateurs de l'hitlérisme en France.

Elle proteste contre l'accueil qui leur a été fait par le ministre de l'Education nationale, les traitant comme les mandataires autorisés des étudiants.

Elle demande au président du Conseil, qui s'est engagé à maintenir l'ordre dans la rue, de mettre un terme à une agitation qui fait le plus grand tort au bon renom de la France dans le monde. (3 avril 1934.)

LES POURSUITES CONTRE LES SCHUTZBUNDLER

Le procès des socialistes poursuivis par le gouvernement autrichien en raison de leur participation aux événements de février 1934, dit « procès du Schutzbund », s'ouvre à Vienne le 2 avril.

La Ligue des Droits de l'Homme, qui a créé l'an dernier, un Comité d'aide juridique aux prisonniers d'Autriche, vient de désigner, pour suivre les débats au nom de ce Comité et en contrôler la régularité, M. Johannès Huber, conseiller national, ancien président du Parlement suisse, M. Marc Somerhausen, avocat à Bruxelles et député à la Chambre belge, et M. Freund, avocat à Brno. (2 avril 1935.)

AVIS AUX SECTIONS ET FEDERATIONS

Il nous est revenu qu'à l'occasion de manifestations organisées par des Sections ou des Fédérations de la Ligue, il était procédé à la vente de livres ou de brochures dont les auteurs sont bien ligueurs, mais qui ne sont pas édités par la Ligue elle-même.

Nous rappelons aux Sections et Fédérations que ne peuvent être distribuées ou vendues à l'intérieur des salles où la Ligue tient ses assises, que les publications éditées par la Ligue elle-même : *Cahiers*, tracts, brochures, etc.

Le gérant : Henri BEAUVOIS.



Imprimerie Centrale de la Bourse
117, rue Réaumur, Paris

ALBERT AÉLION

CONSEIL JURIDIQUE

Détenu sur prés. des Tribunaux. Membre Honoraire de la Chambre Syndicale des Mandataires en vente de fonds de commerce et d'industries en France.

Membre de l'Institut Juridique de France

TOUS PROCÈS ET RECOURVEMENTS A FORFAIT

Téléph. PROV. 41-75

R. C. Seine 411-250

3, Rue Cadet - PARIS (9^e)



UN TRÉSOR CACHE !

Dans les 500.000 obligations non réclamées du Crédit National, Crédit Foncier, Ville de Paris, Ch. Far, Panama, etc., publiées avec tous les Tirages (Lots et Pairs). Abonnez-vous : 1 an 10 fr. Journal Mensuel des Tirages, Bureau G.P. N° 6, fg. Montmartre, Paris

A consulter avant vos achats

COMMERÇANTS ET PRODUCTEURS

accordant aux ligueurs des conditions spéciales :

BIJOUTERIE — HORLOGERIE

— Théo, 150, boulevard Magenta, Paris. (Tél. : Tru. 05-02.) Bijoux, diamants. Maison de confiance. Remise 10 %.

MEUBLES

— Paris-Meubles, 28 bis, rue Damrémont, Paris-18^e. Literie, lingerie, T.S.F. A crédit, payable en deux ans, rien d'avance. Remise 10 %.

OPTIQUE

— S. Flamenbaum, opticien, 49, rue des Poissonniers, Paris (18^e). Lunettes Flamocit, les meilleures, les moins chères.

SIÈGES

— Les Sièges Constant, 42, rue de Chanzy, Paris-11^e. (Tél. : Roq. 10-04.) Fauteuils grand confort 50 % moins cher.

VÊTEMENTS

— Leon, tailleur, 35, rue Bergère, Paris. (Tél. : Pro. 77-09.) Le beau tailleur, strict, sur mesures. Complets, 525 fr. Pardessus, 490 fr. Remise 10 %.

— La Mondiale, chemises et vêtements, à Elbeuf (S.-Inf.). Catalogue et feuille pour mesures franco sur demande. Vente directe du fabricant au consommateur.

VINS ET CHAMPAGNES

— P. Delaire, à Cerseuil (Marne). (Ch. p. 306-52, Nancy.) Champagnes. Champagne bon crû 8 ou 9 fr. la b, rendu gare suivant distance, par 25 b.

— Antonin Estabiet, à Châteauneuf-du-Pape (Vaucluse). Vins fins de Châteauneuf-du-Pape. Vins de table des Côtes du Rhône. Remise 10 %.

— Gravelin, propriétaire à Saint-Aubin de Luigné (Maine-et-Loire). Grands vins d'Anjou. Côteau du Layon. Vin blanc et rosé en cercle et en bouteilles.

Une liste de ce genre sera publiée chaque mois. Les commerçants membres de la Ligue qui désireraient figurer dans cette liste sont priés d'écrire aux Cahiers des Droits de l'Homme, Service de la Publicité, 27, rue Jean-Dolent, à Paris (14^e).